

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 21 au 27 mai 2010 - N° 6315 - 59^{ème} année



INSEME PER BASTIA

AFFICHE CLAIREMENT SES AMBITIONS :
«CAP SUR 2014»



REPORTAGE

Escale à la Villa Ramelli, à Sisco, avant un Festival de la diversité chapoté par l'UNESCO



LITTÉRATURE

Entretien avec Jean-Claude Macé, auteur de «Roger Ristori l'Africain», édité par Teramo



FISCALITÉ

Fin des arrêtés Miot et dépossession foncière : l'analyse de Jean-Paul Trani

San Brancaziu di Casinca, festa patronale di Castellare di Casinca

Dop' à qualchi ghjornu di fiera, San Brancaziu di Casinca hè statu celebratu in chjesa di Castellare dedicata à u santu.



A pruceddu un campu di fiera : trà zitelli è anziani, listessa devuzione

A messa hè stata cuncelebrata da u prete Frédéric Constant, curatu di Purti Vechju, ingiratu da Christophe Boccheciampe, curatu di Folelli, l'abbate Chrétien, curatu di Borgu, Jean-Simon Carlotti, u novu prete di Castellare et Venzolasca, è i diaconi Pierre-Jean Franceschi è Jean-Vitus Risticioni., Un uffiziu religiosu dedicatu à San Brancà, prutettore di l'animali, mà dinù festa di l'innamurati. Roccu multedo hà dettu ch'issu ghjornu à a Pioggiula, u paese era una vera agenzia matrimoniale !

Per sapene di più nant'à stu santu, ci riferimu à a vita di i santi di l'adecec, per amparà chi Brancaziu hè statu marturitu in Roma, in l'annu 304. Dicenu ch'ell'era venutu da a Frigia, una regione di l'Asia minore, in Roma, cù u so ziu Diunisu. Custi, si so convertiti à u cristianisimu. Diunisu si n'hè mortu è l'imperatore Dioclezianu hà convucatu u nipote. Hà parlatu un longu tempu cun ellu, è po l'hà cundannatu à morte. L'anu tagliatu u capu nant'à a via Aureliana. Dipoi l'anu dedicatu una chjesa, detta chjesa di San Brancaziu for'accintu.

A u medievu, in Corsica, San Brancaziu avia una duzina di chjese. Oghje u 12 maghju, hè festa patronale in Mansu, Pila Canali, è Bastia Monseratu. Ma a festa hè dinù cummemurata à a Pioggiula, in Furiani, Poghju Mezana, Loretu di Casinca, Upulasca, a Petra di Verde, u Castellà di Casinca, è E Valle di Campulori.

In Casinca, duv'elli cunservanu quasi tutte l'osse di u santu (purtate in u 1798 da Beppu Limperani, console di Francia in Venezia), facianu una fiera à i cavalli, riputata in tutta a Corsica. A fiera esiste anch'oghje è i cavalli so sempre à l'onore di a manifestazione grazia à l'impegnu d'un cumitatu d'urgaisazione chi hà sapiutu rida à l'appuntamentu, a so nuturietà.

San Brancaziu hè u prutettore di l'animali. U ghjornu di a festa, in u Boziu, benedianu e bande di pecure. Brancaziu hè dinù u santu patrone di i banditi.

In Corsica era tantu veneratu chi parechje ghjente dava u nome di u santu à i figlioli. Cio chi spiega e casate Pancrazi, Branca, è Brancaleoni.



A U S O M M A I R E

Entre nous

Par Pierre Bartoli



4 **POLITIQUE**
Les municipales de 2014 dans la ligne de mire d'Inseme per Bastia et de son fringant leader, Gilles Simeoni, devenu Conseiller Territorial

- 5** **Actualité** : Facebook et les apéros géants sous l'oeil du CRIJ et de la Préfecture 2A
- 6** **Paesi di Corsica** : Pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages
- 7** **Chronique juridique** : fin des arrêtés Miot et dépossession foncière selon Jean-Paul Trani

8 **REPORTAGE**
Visite guidée de la Villa Ramelli, prête à accueillir, au coeur de la vallée de Sisco, un festival international dédié à la diversité culturelle



10 **Littérature** : entretien avec le self made man de l'écriture, Jean-Claude Macé

13 **ANNONCES LÉGALES**

DIRECTION – ADMINISTRATION :
 Téléphone : 04 95 32 04 40 – Télécopie : 04 95 32 02 38
REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90
 E-mail : redaction@informateurcorse.com
 1, rue Miot – BP 213 – 20293 BASTIA CEDEX
www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92
 E-mail : al@informateurcorse.com
 Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :
 Boite Postale 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1
 E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE – EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :
NTI.com/Associi di Stampa Corsa
 22, Cours Napoléon – BP 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1
 Tél. 06 75 12 93 47
 E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI
 (Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314 | 88 773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION
 Lotissement Freymouth – Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA

PR L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale – Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) – Fondé en 1951 par Louis RIONI – Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI – Dépôt légal à date de parution.



● **N'en fait-on pas trop avec la burqa ?** Certes, une société sans visage perd de son humanité. Un mode d'habillement ainsi accepté revient à provoquer toutes les insécurités et toutes les réactions et les discriminations. Ce n'est pas acceptable ! Pour autant, une trop grande publicité ne

contribue-t-elle pas, en Europe, à donner à ce phénomène qui me paraît lié à un certain type de provocation ponctuelle vouée, à mon sens, à demeurer, une plus value qui, pendant ce temps, peut faire d'autres émules ? Je demeure persuadé que l'éducation et une pédagogie adaptée seraient de meilleurs moyens pour éradiquer cette pratique aussi ridicule que pénalisante pour son adepte. La religion ? Dans ce genre d'affaire, il faut bien sûr craindre et stigmatiser l'instrumentalisation d'une telle pratique à l'égard de la femme. Mais il est temps que les médias cessent d'accorder autant d'importance à ces « provocatrices » - généralement des Européennes « converties » - qui en rajoutent !

● **San Teofalu, à Corte, a été fêté dans la dignité et la ferveur par les fidèles cortenais**, en présence de l'Evêque de l'Eglise de Corse et des membres du clergé venus des alentours et au-delà. Trois confrères de la Confrérie San Teofalu participèrent aussi aux cérémonies. Certes, beaucoup d'autres fidèles se sont tenus à l'écart, mais la tension qui a secoué Corte et la Corse à l'occasion de « l'affaire Polge », semble progressivement retomber. Il est indispensable que chacun fasse un effort pour que l'irréparable soit évité et que la communion soit à nouveau le fondement des rapports à renouer entre toutes les parties. Il faut souhaiter que l'esprit de Charité habite le coeur de tous et guide les actions futures à tous les niveaux.

● **La Corsica Football Cup**, mise sur pied par l'équipe du magazine « Corsica Sports », constitue l'événement majeur du sport insulaire en ce mois de mai 2010, avec des demi-finales à Ajaccio, des finales à

Bastia, et la présence des sélections de la Corse et de la Bretagne aux côtés des sélections nationales du Gabon et du Togo ! Du football-spectacle, de l'animation et de l'ambiance ! Une image dynamique de la Corse venant conforter celle véhiculée par les nombreux tournois qui font bouger toute l'île à l'occasion de tous les week-ends prolongés d'un mois de mai sportif !

Sans compter qu'à Miramas, le 23 mai, l'Athletic Jeunes Bastia, en athlétisme, tentera d'arracher son accession en National 1C, même si tout le monde est conscient de l'immensité de la tâche. Les athlètes de l'A.J.B qui seront du déplacement pour courir ensemble dans cette perspective, sont déterminés à jouer à fond les cartes en leur possession.

Alors que le C.A. Ajaccio, sur le même stade, jouera dans le cadre de l'Inter-Clubs Promotion. Une belle aventure pour les insulaires qui, quel que soit le résultat, reviendront avec une belle expérience.

À MÉDITER

«La folie, c'est se comporter de la même manière et s'attendre à un résultat différent.»

Albert Einstein

Gilles Simeoni : « Aujourd'hui, l'en



Le chef de file d'*Inseme per Bastia* et de *Femu a Corsica*

► Gilles Simeoni, *Inseme per Bastia* vient d'organiser sa deuxième assemblée générale statutaire. Quelle en a été la teneur ?

Tout d'abord, cela a été l'occasion pour l'association « *Inseme per Bastia* » de faire un bilan d'activités de l'année écoulée. Puis, d'un point de vue politique, il a été question de tracer des perspectives d'action sur les semaines et les mois à venir. Aujourd'hui, l'enjeu est clair ! Notre démarche bénéficie d'un capital de sympathie majeur auprès de la population, tant au sein de la ville de Bastia qu'à l'échelle de la Corse. Rappelons qu'aux dernières élections territoriales, nous sommes arrivés en tête dans plusieurs bureaux de vote. D'ailleurs, lors du second tour, *Femu a Corsica* a recueilli intra-muros 30,61% des suffrages, avec un fort soutien des quartiers Sud, à l'instar de Lupinu, *Paese Novu* et *Montesoru*. Des résultats probants qui nous imposent donc de continuer à structurer *Inseme per Bastia*, en élargissant davantage la démarche à toutes celles et tous ceux qui ont à cœur de la rejoindre et de l'animer. Ainsi faut-il renforcer notre présence sur le terrain, toujours au plus près des attentes du public. Pour être en situation d'apporter des réponses concrètes, à tous les niveaux : social, sportif ou culturel. Autrement dit, ce

De l'édition d'un premier bulletin d'information à son assemblée générale statutaire, Inseme per Bastia annonce clairement la couleur en ce mois de mai plutôt maussade. Pour le mouvement emmené par Gilles Simeoni, l'heure est aux éclaircies, entre bilan et perspectives. Sous l'impulsion du fameux « soffiu novu », le cap vers les élections municipales de 2014 semble bel et bien amorcé. Explications.

qui concerne *a vita cumuna*. À Bastia, en l'occurrence, il y a beaucoup à faire. Et nous souhaitons œuvrer pour le renouveau de notre cité et servir au mieux l'intérêt collectif.

► Quelles orientations avez-vous envisagées pour renforcer votre présence sur le terrain ?

Il y a, en fait, une double orientation qui consiste, en premier lieu, à renforcer nos comités de quartiers. Puisque chacun sait que nous fonctionnons sur un principe de transversalité, de démocratie participative et de proximité. Pour être, plus que jamais, au cœur de Bastia. De la Rue droite à la Citadelle, en passant par la Place d'armes, le Mercà, Saint-Joseph, Saint-Antoine, Lupinu, *Paese novu* ou encore *Montesoru*. Autant de lieux de vie chers à notre cité. D'autre part, l'objectif d'*Inseme per Bastia* est de continuer à organiser, en son sein,

Et proposer une alternative face à la majorité en place qui est pour ainsi dire aujourd'hui comparable à une « citadelle ébranlée ».

► Aujourd'hui, justement, quel lien entretenez-vous avec la Municipalité de Bastia, que ce soit à travers votre association ou vos élus politiques ?

Force est de constater que la majorité en place nous ferme systématiquement toutes les portes. Ceci est l'une des raisons qui limitent considérablement notre action d'élus au sein du conseil municipal. Même si nous mettons un point d'honneur à être présents à l'ensemble des séances et à travailler de façon active. Il y a sans conteste de la part de la majorité en place un refus total d'associer l'opposition aux décisions majeures de la ville. Sachant que nous avons adressé à Monsieur le Maire une trentaine de cour-



L'assemblée générale statutaire d'*Inseme per Bastia*, à la salle polyvalente de Lupino, à Bastia, le 12 mai 2010

des commissions de travail, s'articulant autour de grands thèmes structurants, tels que le développement du commerce en centre ville, les transports, mais aussi les infrastructures. Afin de commencer dès à présent à construire le projet que nous aurons l'ambition de réaliser à partir de 2014, au rendez-vous des prochaines élections municipi-

riers pour l'interpeller à propos de problèmes du quotidien ou d'ordre plus structurel. Et aucune de ces requêtes n'a été prise en compte. Il s'agit là d'un exemple symptomatique. On ne s'est même pas donné la peine de nous accorder une seule réponse. Une attitude regrettable et extrêmement décevante, mais qui ne nous surprend guère...

« jeu est clair ! »

Lancement d'un bulletin d'information

Dimanche 9 mai, la diffusion du premier bulletin d'information «*Inseme per Bastia*» figure au programme de **Gilles Simeoni** et de son état-major. Un rendez-vous fixé dès le matin sur la place **Saint-Nicolas** qui s'est poursuivi jusqu'en milieu d'après-midi. Avec dynamisme et le sourire aux lèvres, les militants ont présenté à la population bastiaise –entre deux poignées de main– le numéro inaugural de ce support dont le rythme de parution sera vraisemblablement trimestriel. Financée par les membres de l'association, chaque édition sera distribuée gratuitement à 5 000 exemplaires dans l'ensemble de la cité génoise et téléchargeable à l'adresse Internet <http://insemeperbastia.ning.com>.

« L'initiative est née du fait que le journal de la municipalité n'accorde qu'une place dérisoire aux voix de l'opposition ; il s'agit d'ailleurs de l'espace minimum requis par la loi. Nous avons donc décidé de créer notre propre publication afin de permettre aux Bastiais d'avoir un autre regard que celui de la majorité quant à certains grands dossiers », a notamment expliqué **Gilles Simeoni**, chef de file et élu territorial de **Femu a Corsica**.

Comptant cinq représentants au conseil municipal, **Inseme per Bastia** réagit ainsi à travers ses colonnes «*au rapport de la chambre régionale des comptes concernant la gestion de la ville et les lacunes de celle-ci qui ont été sanctionnées par un avertissement sévère*», ajoute l'avocat bastiais. À noter aussi, parmi les autres sujets abordés, la campagne des récentes élections à l'**Assemblée de Corse** et les prochaines ambitions affichées du mouvement qui a, en outre, tenu, mercredi 12 mai, sa deuxième assemblée générale statutaire, en présence de nombreux concitoyens, à la salle polyvalente de **Lupinu**.



Internet, autre outil de communication privilégié

CRIJ de Corse : « encadrer plutôt qu'interdire »

Après le décès d'un jeune homme tombé d'un pont à Nantes, lors d'un apéro géant organisé via le réseau social Facebook, et l'annonce dans les médias d'un apéro géant à Ajaccio, le **CRIJ CORSE** en tant qu'acteur se prononce contre l'interdiction et pour un meilleur encadrement de ces soirées.



« L'interdiction ne résout jamais rien, affirme sa responsable, **Christine Guerrini**. Cela reviendrait à favoriser la clandestinité et donc à favoriser des prises de risques encore plus grandes pour nos jeunes. Interdire, c'est se déresponsabiliser. La seule façon d'éviter les problèmes, c'est d'encadrer et de se partager les responsabilités sécuritaires et sanitaires entre municipalités, Etat et associations. » Et la Directrice d'aller plus avant dans l'analyse : « Une fois encore, Internet n'a rien inventé, mais amplifie et recompose des tendances existantes. Les jeunes se rappellent à notre existence d'adultes par une effervescence ludique que l'on peut voir notamment l'été dans notre région : des virées nocturnes sont centrées sur la liesse partagée entre copains et les sensations démesurées qui l'accompagnent (ivresse, délire, allure folle sur les routes...). (...) La musique offre un continuum assourdissant et l'on danse solitairement, autiste, le corps transcendé par une énergie inextinguible, à côté des autres. Les émois de l'émanicipation amoureuse ou sexuelle des sixties ont été remplacés par l'exacerbation des sens. Aux délices du flirt se sont substitués les sortilèges de la «*défonce*». S'étourdir avec de l'alcool galvanise la socialisation. Les jeunes interrogés, d'ailleurs, lors des différentes soirées, s'entendent tous : «*Inimaginable de faire la fête sans alcool*» - alors que les drogues ne relèvent pas de la même nécessité. Cette alcoolisation extrême peut être vue comme une recherche de l'oubli dans une société qui peine à intégrer les nouvelles générations. » Au-delà de sa connaissance du terrain, le **CRIJ de Corse** se fait le relais d'autres observations, comme celles menées par **Monique Dagnaud**, sociologue au **CNRS** qui, de son côté, souligne, à propos du phénomène en cause : «*Il me semble que c'est une manière pacifique pour cette jeunesse, qui vote peu et se sent un peu oubliée, de prendre le pouvoir, de manifester sa présence dans la société*». **Christine Guerrini** rappelle «*qu'il est de notre devoir, en tant qu'adultes, de faire de la place aux jeunes : représentant l'avenir, la jeunesse doit faire l'objet d'attentions particulières et révèle la manière dont une société se projette dans son futur. Motivés, motivants, les jeunes constituent une indéniable source de vitalité, une vraie chance pour toute société, à condition qu'elle - dans son ensemble - sache les accueillir.* »

Préfecture d'Ajaccio : petite piqûre de rappel

Les rumeurs concernant l'organisation d'un "apéro géant" sur **Ajaccio** continuant de circuler sur internet, la **Préfecture de Corse du Sud**, après un appel lancé par voie de presse aux organisateurs afin que ceux-ci se rapprochent des services d'Etat, communique : «*Malgré le communiqué de la Préfecture du 17 mai, aucun organisateur éventuel n'a pris attache avec les autorités afin d'examiner les mesures envisagées notamment en matière de sécurité sanitaire encadrant l'organisation d'un événement susceptible de toucher un nombre élevé de jeunes. Il n'en demeure pas moins que la responsabilité des organisateurs resterait engagée en cas d'incident survenant à cette occasion. Aussi, la préfecture tient à préciser qu'afin de protéger la santé et la sécurité publiques, des contrôles seront effectués sur le site prévu de cet "apéro géant" et aux alentours, notamment auprès des mineurs. Elle s'assurera que l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs est bien respectée. Enfin, la Préfecture rappelle que l'ivresse publique et manifeste est réprimée et constitue une infraction donnant lieu à une contravention de deuxième classe. Face aux risques potentiels, les pouvoirs publics appellent donc chacun à faire preuve de prudence, de raison et de responsabilité.* »

Corsica

PAR G.P.

FOCE : Soirée sous chapiteau avec Jean Menconi

Organisée parallèlement au tournoi de la JOS, les samedi 22 et dimanche 23 mai, le club met en place, le dimanche soir à Foce, une soirée de clôture sous chapiteau chauffé, avec la participation de Jean Menconi et de ses musiciens. Le repas sera préparé par Pierre Geronimi. Réservations au 06 48 48 29 69 et au 06 18 77 14 06.



PROPRIANO : Les 150 ans de la commune

La commune de Propriano fêtera ses 150 ans à travers des festivités, du 29 mai au 2 juin. C'est l'anniversaire de la création en entité juridique à part entière de la commune qui sera célébré. Le but des organisateurs est de permettre à la station balnéaire d'«élargir son rayonnement» en organisant sur le territoire communal des événements sportifs et culturels.

LECCI : Agence postale

La municipalité de Lecci vous informe que l'agence postale de Saint-Cyprien sera exceptionnellement fermée les 5 et 6 juin 2010.



Et inscriptions scolaires

Les inscriptions scolaires seront reçues aux bureaux des écoles pour les établissements scolaires de la commune aux dates et horaires suivants : les écoles maternelles et primaires jusqu'au 11 juin les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 17 heures. Les enfants ayant trois ans révolus au 31 décembre et domiciliés sur la commune pourront être admis à l'école maternelle. Les demandes d'inscription seront enregistrées sur présentation des documents suivants : le livret de famille (original et copie des feuillets père, mère, et enfant à scolariser) ; deux justificatifs de domicile récents (originaux et copie de deux factures eau, EDF), le carnet de santé (original et copie des feuillets de vaccinations), un certificat médical d'aptitude en cas de première inscription, un certificat de radiation en cas de changement d'établissement (original).



MONACCIA D'AULLÈNE : Saison estivale 2010

Dans le cadre de la taxation relative à la taxe de séjour forfaitaire, les services administratifs de la commune souhaitent que les logeurs professionnels adressent une déclaration à la mairie indiquant la période de location et la capacité d'accueil qui servira de base au calcul de la taxe. Les sommes récoltées seront, l'année prochaine, utilisées pour des actions de gestion et de protections des espaces naturels communaux.

VALLE DI CAMPULORU : Stationnement interdit

La municipalité de Valle di Campuloru vous informe qu'en raison de nombreux travaux de réfection des trottoirs d'E Casellaccie, à l'entrée de la place du village, le stationnement des véhicules est désormais interdit de part et d'autre de la route.



CARGESE : Brocante

L'office de tourisme de Cargese organise une brocante le lundi de Pentecôte dans la rue du marché. Ce 24 mai, la manifestation sera ouverte aux brocanteurs et artisans. Inscription et renseignements au 06 87 32 26 61 ou 06 78 80 94 59.

MONTICELLO : Inscriptions scolaires

Les parents souhaitant inscrire leurs enfants pour la rentrée scolaire 2010-2011 peuvent dès à présent se présenter au secrétariat de la mairie, munis du livret de famille, du carnet de santé de leur enfant et d'un justificatif de domicile de type facture EDF, eau.



SOLARO : Foire du printemps

Dans le cadre de ses activités de printemps, l'association U Sulaghju met en place sa «Foire à tout» dans le village les 22 et 23 mai de 10 heures à 18 heures sans interruption. La réception des objets à vendre (bibelots, vêtements et petit électroménager) aura lieu le 21 mai de 9 heures à 12 heures et de 14 à 18 heures. Seuls les vêtements d'été seront acceptés. Plus de Renseignements au 04 95 57 83 31.



VICO : Pèlerinage au tombeau du Père Albini

Le 24 mai, Lundi de Pentecôte, se déroulera le pèlerinage au tombeau du Père Albini, au couvent Saint François de Vico. La journée sera organisée selon le programme suivant :

- A 10 heures 30 : accueil des pèlerins, célébration eucharistique, apéritif et repas.
- A 14 heures 30 : rencontre et échange sur le thème de la conversion avec le Père Piergiorgio Piras.
- A 16 heures : procession à la grotte et clôture.

La participation au repas est fixée à 15€, vin non compris. Inscriptions par téléphone au 04 95 26 83 83 ou au 04 95 26 62 29 avant le 21 mai.



COTI CHIAVARI : Carte communale

Par délibération du 3 avril 2010, le conseil municipal de Coti Chiavari a approuvé une carte communale sur son territoire. Cette délibération ainsi que la carte seront consultables à la mairie pour quelques jours encore, du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.



VIVARIO : Fête de l'âne

La fête de l'âne, qui est organisée par les associations A Runcata et Le Relais se déroulera cette année le dimanche 20 juin à Vivario. Les personnes qui souhaitent participer à cette manifestation à travers la mise à disposition d'un stand pour exposer leurs produits ou mettre en valeur leur activité sont priées de bien vouloir se faire connaître auprès de la responsable de l'organisation, par téléphone au 04 95 47 25 83.

POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

LA DÉPOSSESSION FONCIÈRE



L'avocat Jean-Paul Trani

La mise en œuvre de ces dispositions (cf. N°6214 de L'Informateur Corse Nouvelle) risque fort d'entraîner, dès qu'elles seront effectives, des troubles sociaux.

Il est donc urgent, dans un premier temps, de revoir impérativement le délai de vingt-quatre mois prévu pour la déclaration de succession et la mise en œuvre de l'attestation immobilière en permettant de justifier d'une impossibilité d'établissement par l'accomplissement d'une démarche positive dans le même délai consistant, soit par la saisine d'une juridiction, soit par l'accomplissement de démarches auprès d'une étude notariale ou d'un avocat en vue de l'accomplissement d'un acte de partage, ou de la revendication d'un bien immobilier, et ce dans l'attente de la mise en place par le législateur d'une protection fiscale consistant en une perception des droits de succession par une application moderne des arrêtés MIOT en leur plénitude, sur la base du montant annuel de la taxe foncière, ainsi que du remboursement des sommes indûment perçues par un crédit d'impôts équivalent.

SPÉCIFICITÉS. La situation est encore aggravée par la mise en place de l'Agence pour la Reconstitution du Titre de Propriété, communément dénommée Agence foncière, dont le but est de faciliter la création de nouveaux titres de propriété, ce qui entraînera la vente de biens immobiliers importants et la disparition de notre communauté sur sa terre.

Une structure a été créée pour permettre une aide au titre de propriété. Il s'agit de l'agence foncière dont le rôle doit nécessai-

Dernier volet de la chronique ouverte par l'avocat Jean-Paul Trani dans le N° 6213 de notre journal, chronique consacrée aux arrêtés Miot. Après «Le vide juridique» et «Les millions d'euros indûment perçus», le spécialiste du droit foncier et des questions fiscales intéressant la Corse aborde aujourd'hui la question de la dépossession foncière.

rement être prolongé par la création d'un Juge Foncier.

De nombreux Corses ont émigré sur le continent ou quitté leur agglomération pour s'installer dans les centres urbains des villes et éprouvent des difficultés particulières pour faire valoir leurs droits dans les successions ou leur droit de propriétaire sur les parcelles dont ils ont hérité ou sur celles dont ils sont propriétaires et dont le droit de propriété est soit contesté, soit impossible à affirmer juridiquement en l'absence de titre.

Pour revendiquer un héritage, il faut avoir la vocation successorale qui découle de la parenté et établie par l'état civil.

Il est donc nécessaire d'établir, pour revendiquer les parts revenant à chaque héritier, compte tenu des donations ou testaments, un arbre généalogique d'autant plus compliqué que les successions des époux doivent être réglées séparément.

En Corse, comme dans d'autres contrées, on ignore parfois, au-delà du sixième degré, les dates et les lieux de naissance ou de décès, lorsqu'il s'agit d'auteurs éloignés ou de parenté ancienne.

Le Code Civil, en son Article 46, permet, lorsque les registres d'état civil sont perdus ou n'ont point existé, de recourir au témoignage écrit pour rapporter la preuve des naissances, mariages ou décès.

propriété en l'absence de conflit déclaré. Cela se pratique en Alsace Lorraine ou existe un Juge chargé de la surveillance du Registre foncier dont les compétences peuvent être comparées à celles du Juge Commercial chargé de la surveillance du registre du commerce.

En France, la garantie du titre de propriété et son opposabilité au tiers résultent de sa publication à la conservation des hypothèques.

Or, les publications aux hypothèques s'effectuent sans qu'aucun contrôle ne soit exercé, le Conservateur n'étant pas Juge du titre de propriété. Cela entraîne que des biens font l'objet de publications contradictoires, ce que la pratique qualifie de "double chaîne".

On pourrait donc envisager que les particuliers, ne disposant pas de titre de propriété, la publication à la conservation des hypothèques n'étant obligatoire que depuis 1955, puissent obtenir une présomption de titre en saisissant le Juge chargé du registre foncier.

Ce magistrat, au vu des documents soumis, statuerait en matière gracieuse et ordonnerait la publication du titre de propriété. La publication opérée vaudrait présomption du titre de propriété et mettrait à la charge d'un éventuel revendiquant la preuve contraire.

«IL IMPORTE DE PERMETTRE AU JUGE JUDICIAIRE D'EXERCER PLEINEMENT SON RÔLE ET SA RAISON D'ÊTRE À L'ORIGINE DE SA CRÉATION, C'EST-À-DIRE D'ÊTRE LE GARDIEN DU TITRE DE PROPRIÉTÉ.» J.P. TRANI

PROPOSITIONS. Il importe de permettre au Juge Judiciaire d'exercer pleinement son rôle et sa raison d'être à l'origine de sa création, c'est-à-dire d'être le gardien du titre de propriété.

Pour cela, il devrait jouer un rôle, non pas uniquement en tranchant les litiges, mais en aidant les particuliers à établir leur titre de

Pour cela, il importe d'aligner le fonctionnement de la conservation des hypothèques sur le registre foncier en envisageant son remplacement pur et simple par le livre foncier qui est d'une consultation beaucoup plus efficace et permet un contrôle du titre de propriété. Cela permettrait à moindre coût de sécuriser les transactions.

La Villa Ramelli, hôte de

« La diversité est ce qui nous est commun » : ce sont les mots d'Irina Bokova, Directrice Générale de l'UNESCO, rejoints par ceux de Françoise Rivière, sous-directrice générale de l'UNESCO : « La diversité est la condition culturelle de l'espèce humaine. » L'objet du festival et tout spécialement de l'exposition organisés les 26 et 27 mai prochains à Siscu est de rendre sensible et tangible cette puissance de rapprochement inhérente à la diversité des expressions culturelles. Un festival auquel la Villa Ramelli, sise au cœur du hameau de Chio-so et d'une vallée verdoyante, offre son cadre historique et enchanteur. Visite guidée...

La villa Ramelli, aussi appelée maison Ramelli, est l'une de ces maisons d'Américains qui étaient souvent le résultat d'un cheminement de pensée. Il fallait montrer au peuple modeste, qui avait peur de s'expatrier, qu'ailleurs on avait réussi.

Il faut dire qu'entre terre et mer, les Cap Corsins forment une identité à part dans l'histoire de la Corse : ils ignorent la vendetta, donnent beaucoup de marins et peu de bergers. Par contre, ils sillonnent la Méditerranée durant des siècles : Gaspari, Porrata, Lenche, Franceschi, Cipriani... Ils traversent l'Atlantique. Les Cipriani se marient à Baltimore, les Simonpietri s'établissent à New York, les Franceschi de Pinu s'enrichissent au Venezuela. On dit que les Cap Corsins étaient plus riches que les autres.

Une belle construction

Simon-Jean Gaspari, né en 1806 dans la vieille maison Gaspari, est parti au Venezuela en 1827. Là, il fonde une maison de commerce prospère. Fortune faite, il



L'entrée de la villa et son superbe atrium

168 ans d'histoire pour cette demeure d'Américains du Cap Corse

songe à un retour dans ce pays qui commence à lui manquer. Mais il lui faut une maison « digne d'un membre de la haute société vénézuélienne » à proximité de la vieille maison familiale. Il charge son frère, Jean-

Etienne, toujours sur place, de s'occuper de la construction et désigne comme architecte M.Corti. Jean-Etienne discute le devis qui se monte à 8000 francs afin de le réduire. Les travaux commencent en 1842, mais Jean-Etienne se lasse. C'est son frère, le docteur Santos (Toussaint) Gaspari, né en 1802 et installé au Venezuela, qui va se charger de faire construire cette maison. Santos Gas-

la diversité

pari deviendra un homme politique important (Député à partir de 1846, Gouverneur de l'Etat de Guyane en 1858. Il était également un haut dignitaire de la franc-maçonnerie. La maison fut faite dans le style toscan et son aspect était assez différent de ce que l'on peut voir aujourd'hui.

Les plafonds et la fin de l'histoire

Un peintre venant sans doute d'Italie, resté anonyme, a réalisé de très belles peintures sur les plafonds, et sur les murs de la « sala terrena » faussement appelée l'atrium. Le plafond le plus intéressant, celui de l'ancien bureau du maître de maison, haut dignitaire franc-maçon, représentait une allégorie à la gloire de la franc-maçonnerie. Quand Simon-Jean Gaspari s'est marié, le plafond fut discuté. A la demande de la famille de la fiancée, les symboles traditionnels de la franc-maçonnerie - équerre, compas et œil - disparurent sous une peinture bleue. Restait à la place d'honneur le symbole d'alliance entre la France et l'Angleterre : les deux drapeaux enlacés. Ensuite, en août 1943, un détachement de la Wehrmacht prend ses quartiers au rez-de-chaussée, dans les caves et le parc. Cette pièce devait être la chambre du commandant du détachement. La crainte d'une déportation ou pire encore fut la cause de la disparition de cette « entente cordiale » avant la lettre, grâce à un pot de peinture.

La maison Ramelli reste une demeure somptueuse et l'héritière, Rose-Marie Carrega, la fait vivre plus pour les autres que pour elle-même, surtout pour faire connaître les créateurs, car créer, c'est faire. Chaleureuse, généreuse, elle aime faire.

Un festival de créations sous l'égide de l'UNESCO

Ces deux journées des 26 et 27 mai, s'intitulent « La Corse et sa diversité culturelle mettent le cap sur l'Amérique Latine et les Caraïbes », parce que la maison est vénézuélienne, que ses propriétaires ont vécu et œuvré au Venezuela, et que l'Amérique latine fut leur seconde patrie. La maison est inscrite au catalogue de l'UNESCO et le projet bénéficie du soutien de la Fondation EDF DiversiTerre, de Corsica Diaspora qui lui attribue le label Corsica diaspora (Edmond Simeoni).

Une cinquantaine de créateurs, peintres, sculpteurs, photographes seront exposés. La danse sera représentée avec la compagnie Art'mare. Juste quelques noms : Chisa, J. Lorenzi, C. Lorenzi Muffragi, Schiavo, Degliesposti, Ange Leccia, B. Filippi, Paquignon, P.M. Brisson, le photographe Jean-Philippe Poli, le sculpteur Pierre Pardon.

La liste est trop longue pour citer tout le monde et ceux qui ne le sont pas voudront bien nous pardonner.

Les invités d'honneur sont Marie-Jean Vinciguerra (qui, le 27, donnera une conférence sur Garibaldi et l'Amérique Latine),

Jacques-Henri Balbi, Jean-Pierre Girolami, Jean-Pierre Mattei, Jean-François Liccia, Michel Castellani, Edmond Simeoni, Marie-Jeanne Tomasi.

Un buffet est prévu.

A partir de 10 h, pendant ces deux journées, des animations vont se succéder : initiation aux danses latino-américaines, à la salsa notamment. Peintures, sculptures et autres productions seront visibles dans les pièces de la maison, au premier étage, dans le parc, accrochées aux arbres, auprès des fleurs, des massifs, sculptures végétales, partout où l'art peut être en osmose avec la nature. Un festival pour des rencontres, pour voir les autres, pour être hors de soi, partager, apprendre. Pour faire un plein d'imagination. Pour reconstruire un autre monde.



Une des façades de l'édifice inscrit au catalogue de l'Unesco



Le cèdre de l'immense parc



Le cachet d'un intérieur d'époque



Des tableaux partout

Jean-Claude Macé, self made man



L'homme est en chemise alors que nous grelotons sous nos pulls. Direct, alors que nous cherchons nos mots. Nous imaginions un grand-père recroquevillé sur ses souvenirs; nous avons devant nous un jeune homme fumant ses cigarettes tout en buvant un pastis. Ses livres ? Il en parle sans dissimulation. L'homme est de ceux qui ne savent pas mentir. A ses gestes à la fois larges et rapides, on devine qu'il peut aussi être l'homme des sourdes colères, celles qui peuvent dévaster sans vraiment blesser les cœurs. Entier, Jean-Claude Macé. Si entier qu'il n'y a pas de place chez lui pour la rancœur ou la médiosance. Le talent ne s'encombre pas de choses vaines.

► Jean-Claude, de quand date votre passion pour l'écriture ?

De l'école primaire, cette école communale de Poggio di Venaco où notre instituteur, se faisait un plaisir de commenter mes rédactions. C'est grâce à lui que j'ai pu comprendre les mécanismes qui transforment un texte quelconque en texte littéraire. J'en avais auparavant une conscience diffuse, j'éprouvais du plaisir à rédiger, à rechercher le mot juste mais l'apport extérieur du maître m'a considérablement aidé. Peu à peu, cette prédisposition est devenue une passion et, à 13 ou 14 ans, je me suis mis à écrire des romans de scouts qui dorment encore dans mes archives.

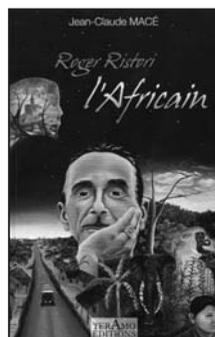
► Il arrive que les talents précoces ne soient pas à l'aise à l'école, en raison du cadre trop rigide qui s'impose à eux. Était-ce votre cas ?

Oui et non. J'étais un élève plutôt turbulent mais j'aimais bien l'école où j'excellais en français et en calcul mental. Je dis bien en calcul mental et non en arithmétique ou en géométrie. Je n'ai jamais très bien compris pourquoi ces deux disciplines, seules, ne me posaient aucune difficulté.

Et puis, je ne pouvais détester l'école puisque c'est sur les bancs de celle-ci que j'ai rencontré celle qui allait devenir mon épouse et là, le maître n'y était pour rien !

► Saviez-vous qu'à l'époque, l'écriture allait devenir une passion dévorante et que vous seriez, un jour, un auteur à succès ?

J'étais convaincu que, de toute manière, l'écriture serait une partie importante de ma vie et, bien entendu, je rêvais d'être un



Bibliographie

- «Les Braises des années rouges», Teramo éditions, 2006
- «Visage d'ange» Teramo éditions, 2007 (réédition)
- «Roger Ristori l'Africain», Teramo éditions, 2009 (réédition)

Pour en savoir plus : www.modza.com
www.teramo-editions.fr

écrivain reconnu. J'éprouvais pour les auteurs une immense admiration et pensais que ceux qui vivaient dans le monde des livres étaient des gens différents, au-dessus de la multitude, une sorte d'aristocratie. Je me souviens avoir, un jour, dérobé deux ouvrages chez un libraire et m'être fait prendre en flagrant délit.

A la question «*Que voulais-tu faire de ces livres, les revendre ?*» je répondis sincèrement : «*Non Monsieur, je voulais les lire et les garder.*» Et le brave homme, de me répondre : «*Alors, si tu me promets de ne plus rien voler, je vais te les offrir, ces livres.*»

Je me souviens encore de cette scène. Ce n'est pas tous les jours que l'on rencontre Jean Valjean.

► Certains enfants sont passionnés par la littérature et rêvent de devenir écrivains. Vous, vous franchissez le cap à 30 ans en publiant votre premier ouvrage...

Oui, je termine en 1976 mon premier ouvrage «*de maturité*» intitulé «*Le Vagabond de la brousse*» et, à l'occasion d'une rencontre avec Jean Marais, lui demande de me faire l'honneur d'une préface. Jean Marais accepte de lire le manuscrit et, très honnêtement me dit : «*Cela ne me plaît pas, il m'est impossible de faire quelque chose de sincère comme écrire une préface. Je regrette.*»

J'ai apprécié son honnêteté et publié le livre sans préface. Il est aujourd'hui épuisé, c'est pourquoi j'ai donné mon accord pour qu'il soit réédité sous le titre : «*Roger Ristori l'Africain*». Même si plusieurs décennies me séparent de la première version, j'ai tenu à ne rien modifier au texte initial

qui me semble posséder une cohésion interne qu'il convient de ne pas bouleverser.

► Il ne s'agissait là que d'un début...

En effet, le combat mené contre la page blanche s'est poursuivi et, en 1978, paraissait, aux éditions Alain Lefeuve, mon second livre intitulé «*Le Mignon*». Je dois avouer que le titre ne me convenait pas et qu'il m'a été imposé par l'éditeur. J'avais imaginé, pour ma part, un double titre : «*Visage d'ange, Visage d'encre*». Mais Alain Lefeuve l'avait balayé en le trouvant insuffisamment vendeur. Me plier à cette directive que je ne pouvais discuter fut ma première déconvenue. Il reste que le livre parut, qu'il fut préfacé et doté d'une illustration de Jean Marais et qu'il se vendit très bien.

► Ce fut donc votre premier vrai succès de librairie ! Quel effet cela provoqua-t-il en vous ?

de l'écriture

Etre préfacé par Jean Marais, recevoir des éloges de François Doncarli, être invité à la radio et à la télévision, il n'en faut pas plus pour tourner la tête d'un jeune homme de 35 ans. J'avais l'impression d'être entré dans un cénacle très fermé et prestigieux. Je flottais littéralement. Je flottais à tel point que j'abandonnai mon emploi de fonctionnaire de l'Education nationale pour mieux vaquer à mes occupations mondaines. Il fallut toute la perspicacité de ma Principale pour me faire reprendre mon emploi après deux mois d'absence injustifiée. La brave femme, qui aurait pu me radier des cadres, m'a seulement infligé une sanction bénigne.

► C'est alors que vous réussissez à concilier votre activité d'écrivain et votre activité professionnelle ?

En fait non. Très rapidement la bulle va se percer et me laisser un peu déconfit. J'avais ressorti de mes tiroirs : « *A Force de nulle part* », ce manuscrit de jeunesse et l'avais fait parvenir à mon éditeur. Mon idée était, bien entendu, de « surfer » sur ma notoriété récente. Hélas, les éditions Alain Lefevre allaient être mises en liquidation, entraînant l'annulation d'une réédition du « *Mignon* » ainsi que l'évaporation de mes droits d'auteur.

Ce fut pour moi une profonde déception et je décidai de ne plus rien publier.

Mon activité professionnelle - l'enseignement de la photographie - était devenue l'épicentre de ma vie ainsi que le montage audiovisuel, que je venais de découvrir, et qui me fit connaître rapidement dans le microcosme des artistes insulaires. De nombreux groupes musicaux firent appel à moi afin d'illustrer et d'étoffer leurs spectacles scéniques.

Mais, durant toute cette période de « décrochage » de mon activité littéraire, je continue à lire énormément sans jamais écrire sauf quelques lignes, de ci delà, pour illustrer mes montages vidéo.

► Sauf erreur de ma part, cette « retraite anticipée » ne va pas durer puisque, depuis quelques années, on reparle de vous comme auteur à succès.

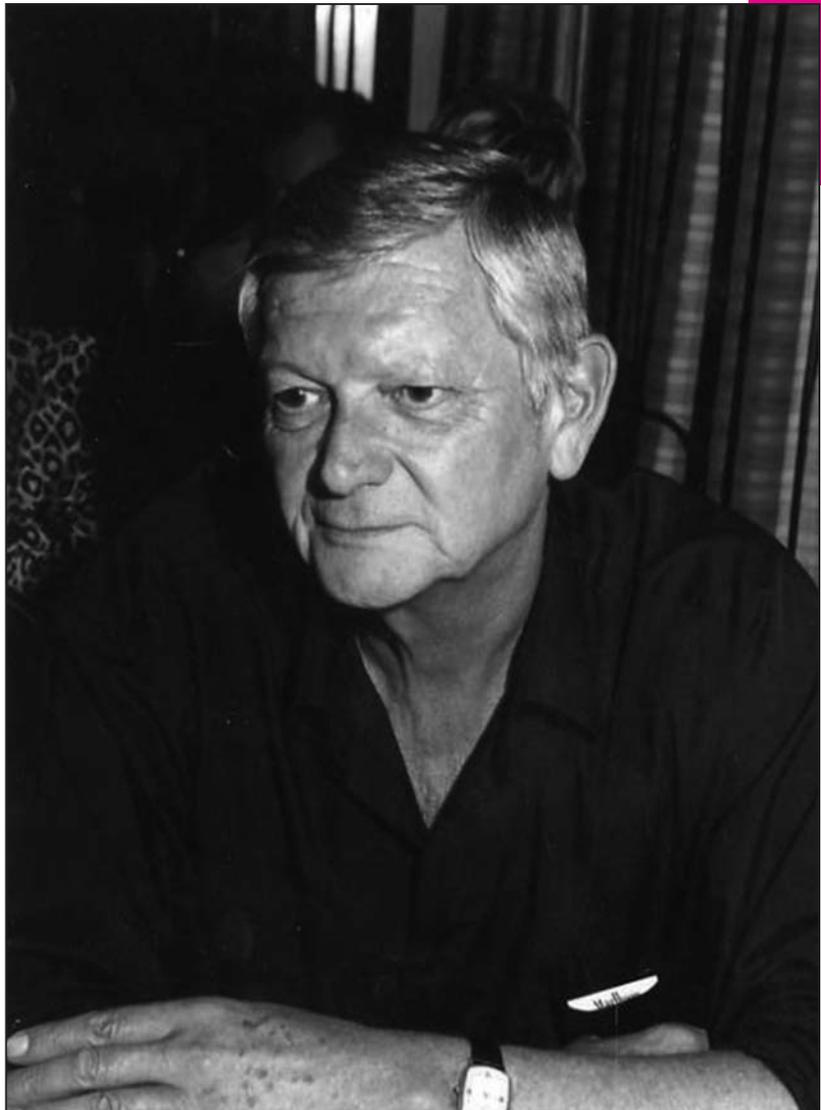
C'est exact. Je sors de ma retraite littéraire quelques années avant de prendre ma retraite administrative. Il semble qu'il y ait un rapport du type « vases communicants » entre mon activité professionnelle et mon activité littéraire, lorsque l'une s'épuise, l'autre se remplit.

Donc, trois ou quatre ans avant de quitter l'université, je commençai un nouvel ouvrage. Il sortit en 2006 sous le titre « *Les braises des années rouges* ». Il s'agissait d'un ouvrage différent de ce que j'avais écrit jusqu'alors puisque j'y racontais l'histoire d'un autre, histoire que mon épouse m'avait confiée. Une histoire incroyable qui m'avait fait frémir et dont je savais qu'elle avait fait frémir d'autres personnes qui caressaient, elles aussi, le projet d'en faire un livre. Un matin, je me suis fait violence, je me suis dit que l'histoire de mon épouse, c'était à moi et à personne d'autre de la raconter.

► Ceux qui écrivent ont souvent de petites manies pour vaincre le malaise de la page blanche. Comment avez-vous l'habitude de travailler ?

Pour ma part, je n'ai pas d'habitudes particulières, si ce n'est que je n'aime pas trop être dérangé et que je préfère écrire l'après-midi. Lorsque je me mets à ma table, c'est pour un temps assez long : 6 à 7 heures en général, sans pause et sans voir le temps passer.

Il m'arrive, bien entendu, de mettre à la corbeille tout le travail d'une journée lorsque j'estime que le ton n'y est pas, qu'il ne traduit pas



Jean-Claude Macé, l'auteur de « Roger Ristori l'Africain »

exactement la psychologie des personnages ou l'ambiance d'une situation. C'est curieux cette affaire de « ton »... On dirait qu'il existe une sorte d'osmose entre le rythme des phrases, leur musique et ce qu'elles tentent de mettre en scène. Si ce ton n'est pas trouvé, le texte est sans vie, dans le cas contraire, le ton donne corps aux sensations, aux traits de caractère, aux couleurs, aux odeurs...

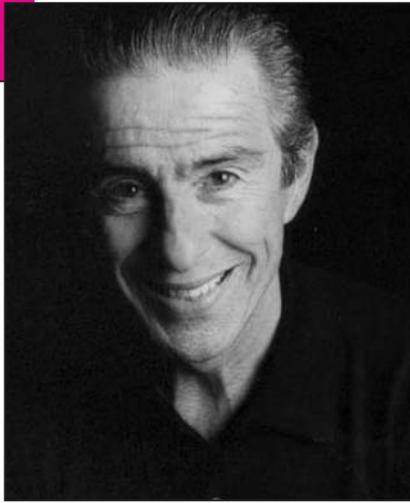
► Vous aimez dire que vous êtes un autodidacte et que vous avez appris à écrire auprès des grands écrivains que vous avez découverts...

Je n'ai aucun autre diplôme que celui de photographe. Je n'ai jamais étudié la littérature. Lorsque j'écris, je passe beaucoup de temps à vérifier orthographe, syntaxe, grammaire et conjugaisons. Je suis même un peu maniaque de ce côté-ci. En fait, je me considère comme un artisan des mots et cela me donne une sorte d'humilité devant la langue et le travail que j'accomplis.

Pour ce qui est de mes maîtres, je voudrais citer Céline, Dostoïevski, Barbey d'Aurevilly... Je les ai lus, je les relis souvent. Ces trois auteurs ont cette faculté d'attraper le lecteur par le col du veston et de le plonger dans leur univers. Ils sont, pour moi, des exemples, des sages, des professeurs.

► Une dernière question, si vous le voulez bien : en ce moment que faites-vous ?

En ce moment, je suis en train d'achever « *Visage d'encre* » qui n'est rien d'autre que la suite du « *Mignon* » mais chut... Je ne peux vous en dire plus. J'ai conclu un pacte avec mes personnages et je ne dois rien dire avant la sortie du livre.



Jean-Louis Servan-Schreiber

● LE TEMPS, CELA SE SCULPTE...

Jean-Louis Servan-Schreiber signe un livre dont la lecture nous amènera à nous interroger sur notre manière de vivre, intitulé « *Trop vite ! Pourquoi nous sommes prisonniers du court terme* ». Le constat est aujourd'hui sans appel : tout va trop vite, et plus les problèmes deviennent complexes, moins les hommes semblent disposer de temps pour y réfléchir et les traiter au mieux. L'auteur souligne que « *tout fonctionne à court terme, que ce soit en politique, en économie, au travail et en famille* ». La relation aux autres en est ainsi affectée. Plus grave, sachant que le temps est compté, donc précieux, l'obsession du présent, ce qu'il appelle le « *court termisme* », finit par barrer la route de notre avenir. Pour paraphraser l'ancien premier ministre Jean-Pierre Raffarin, parmi les premiers lecteurs du livre de Jean-Louis Schreiber, je serais tenté de dire, comme lui, que « *le temps, ça se sculpte* »... On peut le sculpter en prenant par exemple le temps de lire. J'ai, ces derniers jours, jeté mon dévolu sur le dernier livre de Dominique Baudis, « *Les amants de Gibraltar* ». Quel plaisir ! J'ai fait bon usage du temps en suivant pas à pas Angelos, le conseiller de l'empereur Justinien II qui se lance dans un plan :

détourner la poussée des armées arabes vers l'Hispanie, en favorisant leur entrée en Europe par les colonnes d'Hercule, pour les empêcher de prendre Constantinople. Nous sommes à l'aube du VIII^{ème} siècle. En Orient, l'empire byzantin doit affronter la conquête arabe. Il tente de résister à l'islam naissant.

● CORSICAN ROCK'N' ROLL

La Corse est présente au Festival de Cannes, ce vendredi 21 mai, à travers la musique, et plus particulièrement le rock'n'roll. Il y est projeté un documentaire, de 90 minutes, signé Stéphane Bébert et Lionel Guedj, sur le guitariste bastiais Henry Padovani, co-fondateur avec Stewart Copeland du groupe Police. Un film hors compétition dans lequel on le voit notamment côtoyer des chanteurs et musiciens anglo-saxons parmi lesquels Mick Jones, Topper Headen et Kim Wilde. Ce qui m'invite à vous demander si vous avez lu l'« *Histoire du monde en neuf guitares* » d'Erik Orsenna ? Tout commence dans la boutique d'un luthier, avec l'arrivée d'un jeune homme désireux de vendre une guitare. L'artisan va le dissuader et lui conseille d'apprendre à mieux connaître cet instrument magique. Si magique que « *Fidèle à ses habitudes, la guitare demeurerait discrète. Elle attendait son heure. Elle se préparait en secret. Invisible, elle se promenait dans tous le sud est des Etats-Unis, elle rôdait dans les champs de coton, le long du Mississipi, dans les marais du delta. Elle se faufilait dans les maisons de planches, elle tendait l'oreille aux soupirs, elle entraînait dans les rêves, elle pleurait à certains cauchemars. Elle apprenait l'âme noire, elle faisait sienne le blues.* »

MOSAÏC'ACTU

PAR MARIUS MURACCIOLI

● DALIDA POUR LA FÊTE DES MÈRES

A Bastia, on connaît Jean-Louis Casale pour son savoir-faire quand il s'agit d'organiser des animations célébrant les grandes dates de l'année : Noël, Premier de l'an... On connaît aussi son sens de la générosité qui se vérifie notamment quand il s'agit d'offrir un moment de fête, de joie et de bonheur aux personnes âgées ainsi qu'à tous ceux et celles, solitaires, en quête d'un instant de réconfort et d'un peu de baume au cœur. Cette fois-ci, il s'est penché sur la manière la meilleure pour célébrer la fête des mères en cette fin de mois de mai. Il présente, en collaboration avec la Ville de Bastia, une exposition dédiée à Dalida qu'il aime tant, désireux faire partager son amour pour l'immortelle chanteuse. Le samedi 29 et le dimanche 30 mai, le péristyle du théâtre abritera ainsi des photos, des albums de 35 et 45 tours, des livres, de 1954 à aujourd'hui, sur celle qui a marqué la chanson française et internationale. L'entrée est gratuite.

● RÉALISME ET HONNÊTÉTÉ

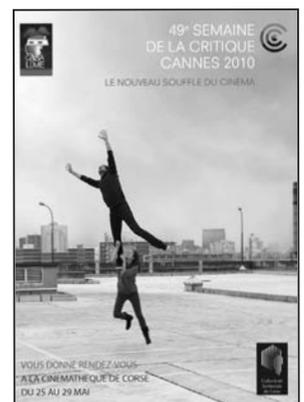
Quand Faruk Hadzibejic a indiqué quelles étaient les conditions requises pour son maintien comme entraîneur, les dirigeants du Sporting n'ont pu le satisfaire. Le « *coach* », qui a réussi à nous faire espérer jusqu'au bout que le maintien en Ligue 2 était possible, a préféré s'en aller exercer ses talents sous d'autres cieux. Il demandait ce qui lui paraissait nécessaire pour n'effectuer qu'un séjour le plus court possible dans une division à laquelle Vannes l'avait relégué. A l'impossible nul n'étant tenu, les dirigeants bastiais n'ont pas accédé à sa demande, faute de moyens. Cela s'appelle le réalisme et honnêteté.

49^{ÈME} SEMAINE DE LA CRITIQUE 2010 DU FESTIVAL DE CANNES

Quelques jours après le Festival de Cannes, la Cinémathèque de Corse accueille, du 25 au 29 mai à Porto-Vecchio, la sélection de la 49^{ème} Semaine de la Critique 2010 (SC).

Jean-Christophe Berjon, Délégué Général de la SC, Fabien Gothez (du magazine « *Positif* »), membre du Comité de sélection des longs métrages, et Bernard Payen (magazine « *Objectif Cinéma* »), coordinateur de la commission de sélection des courts métrages, présenteront 7 courts et 7 longs métrages du monde entier, plus une séance spéciale (moyen métrage). Les projections sont accompagnées de rencontres avec différents invités, réalisateurs, comédiens et critiques... Au programme, des œuvres venues du Portugal, du Royaume Uni, de Singapour, du Danemark, de Russie, de Suède, de Corée du Sud, d'Australie, du Vietnam, d'Allemagne, des Etats Unis, et bien sûr, de France.

« La Cinémathèque de Corse, en accueillant la SIC, participe à la découverte et à la promotion de nouveaux cinéastes du monde entier », soulignent ses responsables. Et d'ajouter : « En mai 2009, lors de la reprise de la 48^{ème} Semaine de la Critique de Cannes, les spectateurs insulaires ont pu découvrir en avant-première les deux courts métrages français récompensés lors des César et des Oscar 2010 : « *C'est gratuit pour les filles* », de Marie Amachoukeli et Claire Burger, récompensé par un César du Meilleur court métrage lors de la 35^{ème} Cérémonie des César; et « *Logorama* », de François Alaux, Hervé de Crécy et Ludovic Houplain, récompensé par l'Oscar du meilleur court métrage d'animation lors de la 82^{ème} Cérémonie des Oscar. Ceci grâce à un solide partenariat avec le Syndicat Français de la Critique du Cinéma. » Renseignements au 04.95.70.35.02



21

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/04/2010, il a été constitué une SARL à capital variable ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BONI-LIB
Objet : Location-ventes de véhicules
Siège : Lieu-dit Poderi, Lot Sophie Sagrina, 20137 Porto-Vecchio
Capital minimum : 3500 euros
Capital initial : 7000 euros
Capital maximum : 70000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : M. Oukhattou Rachid, Lieu-dit Poderi, Lot Sophie Sagrina, 20137 Porto-Vecchio et M. Loubière Sébastien, 7, Impasse de la Nogadère, 09100 Pamiers.
Immatriculation : Au RCS Ajaccio

31

A CAMPINCA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège : Domaine de Purettonne
20290 Borgo
438 162 422 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 avril 2010, il résulte que l'objet social a été modifié :
En conséquence l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :
La société a pour objet en France et à l'étranger : L'exploitation de tout restaurant - débit de boissons - traiteur et de toutes activités annexes et connexes.
Le reste de l'article reste inchangé.
Mention sera faite au RCS : Bastia (Haute-Corse).

Pour avis,

29

ACQUACLIM

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000,00 euros
Siège : 15, rue du Docteur Del Pellegrino
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : 500 256 441
N° Gestion 2007 B 437

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 01/05/2010 :
Le siège social a été transféré d'Ajaccio (20090), 23, Bd Dominique Paoli, à, **Ajaccio (20090), 15, rue du Docteur Del Pellegrino.**
Les statuts ont été mis à jour.
Mention sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,
Le gérant.

33

CODUPAL

SA au capital de 524.950 euros
Siège : Les Hauts de Pavellone
BP 3 - 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio : 927 220 343

L'AGO du 27/02/09 a décidé de nommer Mme Aline Masselin, domiciliée à Porto-Vecchio, (20137), Les Hauts de Pavellone BP 3, administrateur pour une durée de 6 années à compter de ce jour.

Pour avis,

20

Albert PELLEGRI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga
Bât. A2 - 20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

BATI-MAT 2B

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 45.734,00 euros
Siège : Figaretto - 20230 San Nicolao
RCS Bastia : 403 031 818

Aux termes d'une délibération en date du 29/03/2010, l'AGO a nommé Monsieur Stéphane Leca, domicilié, Pontenovu, 20235 Castello di Rostino, aux fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire en remplacement de la Société AUDIT BG ET ASSOCIES, en raison de la démission de cette dernière, et Monsieur Jean-Pierre Fabiani, domicilié Les Jardins de Toga, Bât. B, 20200 Bastia, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, en remplacement de Monsieur Pierre Beyrand, en raison de la démission de ce dernier.

Pour avis, la gérance.

41

Albert PELLEGRI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga
Bât. A2 - 20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

F.M BAIES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100.000 euros
Siège : Chemin d'Acqualonga - 20167 Mezzavia
418 655 411 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/03/2010, la gérance de la SARL F.M BAIES a décidé de :
- Transférer le siège social du Chemin d'Acqualonga, 20167 Mezzavia, au **Lots N°13, Lotissement Michel Ange, Baléone, 20167 Afa**, à compter du 01/03/2010 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- Modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 18 mois et sera clos le 31 décembre 2010. L'associée unique décide, en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts.

Pour avis, La gérance.

37

Société VEFI

Société Civile Immobilière
Au capital de 10.000 euros
Siège : Route du Village - 20200 Furiani
490 976 032 RCS Bastia

Suivant décision collective des associés en date du 10 mai 2010, il résulte que :
- Monsieur Eric Filippi, demeurant "Résidence A Canonica", route de l'Aéroport, 20290 Lucciana, a été nommé gérant à compter du 10 mai 2010, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Vendasi, demeurant, à Cardo, 20200 Bastia, démissionnaire.
Mention sera faite au RCS : Bastia

Pour avis,

30

Maître Patricia LANDURÉ
Soussigné, notaire associé
de la Société Civile Professionnelle,
"Jean COZIC"

Patricia LANDURE"

Notaires Associés, titulaire d'un Office Notarial à Landerneau (Finistère)

Suivant acte reçu par Maître Patricia Landuré, notaire à Landerneau, (Finistère), le 04 mai 2010, enregistré à la recette des impôts SIE de Brest-Ponant, le 06 mai 2010, bordereau n°2010/545, case n°3. Il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI CASA SOLE
Siège : Corbara (Corse), Lieu-dit "Pruno"
Durée : 99 années à compter de son immatriculation
Objet : L'acquisition de tous terrains et immeubles, la construction d'immeubles à usage d'habitation ou à usage commercial ou industriel, l'administration ou l'exploitation par bail, location ou autrement, la prise à bail avec ou sans promesse de vente de tous immeubles, la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens de ces immeubles.
Et plus généralement, la propriété, l'administration et la gestion de tous immeubles et droits immobiliers et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange, ou apport en société.

Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèque ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.
Capital : Mille euros (1000,00 euros), par apports en numéraire
Premiers Gérants : Monsieur Jacques Le Gall et Mme Solange Le Gall, demeurant à Le Folgoet (29260), 4, rue Lavoisier, avec faculté d'agir ensemble ou séparément.
La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis et mention, Me LANDURE.

10

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Folelli du 03/05/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AGR COLORS
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Capital : 1000 euros
Siège social : Centre Commercial Moracchini, Folelli, 20213 Penta di Casinca
Objet : La vente de chaussures et accessoires, d'articles de maroquinerie, prêt-à-porter hommes, femmes, enfants, de tous articles textiles, de tissus et tous accessoires, articles de bijouterie fantaisie. La vente d'objets de décoration, tissus, et de meubles, carrelages, plomberie, tous produits design.
Durée : 99 années
Gérant : Mme Angélique SALARIS demeurant à Les Hespérides, Lot n° 54, 20215 Vescovato.
Immatriculation : la société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

32

Maître Marie-Carole

CASU-PADOVANI

Notaire suppléant en remplacement
de Maître Léon-Gilles PADOVANI
3, Avenue Xavier Luciani
20250 Corte

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole Casu-Padovani, Notaire suppléant, à Corte, le 7 mai 2010, enregistré à SIE pôle enregistrement de Bastia le 11 mai 2010, bordereau 2010/461, case n°1.

Mademoiselle Cosima Annie Morabito, commerçante, demeurant à Ghisonaccia (20240), Route de la Mer, née à Bastia le 24 septembre 1982, célibataire, de nationalité française.

A cédé à : Mademoiselle Marie Pierre Ferrari, sans profession, demeurant à Ghisonaccia (20240), née à Ghisonaccia, le 27 juin 1985, célibataire.

Un fonds de commerce de "GRANDE RESTAURATION", exploité à Ghisonaccia, (20240), Lieu-dit Pinia, actuellement connu sous l'enseigne "LES DEUX MATS", pour lequel le CEDANT, est immatriculé au Répertoire des Métiers et au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 443 060 579.

Moyennant le prix de Quatre vingt dix mille euros (90.000,00 euros), s'appliquant aux éléments incorporels pour 56.000,00 euros, au matériel pour 40.000,00 euros.

Jouissance : Le 7 mai 2010
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à Corte, en l'Etude de Maître Marie-Carole Casu-Padovani, où domicile a été élu.

Pour unique insertion,
Le notaire.

35

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 17 mai 2010, est constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : SCI SUERTA
Siège : Route de la Marana, Résidence Les Eucalyptus, 20290 Borgo
Objet : L'acquisition de terrains, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;
La construction sur ce ou ces terrains acquis - ou sur le ou les terrains apportés - d'immeuble ;
- La vente en totalité ou par fractions, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement ;
- Accessoirement la location totale ou partielle des immeubles ;
- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ;
- Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ;
Durée : 99 années
Capital : 1000 euros
Apports en numéraire : 1000 euros
Gérance : Monsieur Louis Camporesi, demeurant, Route de la Marana, Résidence Les Eucalyptus, 20290 Borgo
Immatriculation : Au RCS Bastia

Pour avis,



14

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DIRECTION DES ROUTES DE HAUTE-CORSE
10-DR2B-PA-07

AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Correspondant : M. Le Président du Conseil Exécutif
Collectivité Territoriale de Corse
22, Cours Grandval - BP 215
F-20187 Ajaccio Cedex
Tél : 04 95 51 64 64 - Fax : 04 95 51 66 21
Courriel : contact@corse.fr
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Type d'organisme : région

Objet du marché : Débroussaillage des emprises du projet de voie nouvelle entre BASTIA et FURIANI....

Type de travaux : Exécution

Lieu d'exécution : Communes de BASTIA et FURIANI

Code NUTS :

L'avis implique : Un marché public

Caractéristiques principales :

Conformément à l'article 77 du Code de Marchés Publics, la consultation donnera lieu à un marché à bons de commande dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante :

Lot	Montant mini HT	Montant maxi HT
Période ferme	7500,00 euros	29.000,00 euros
Reconduction 1	7500,00 euros	29.000,00 euros
Reconduction 1	7500,00 euros	29.000,00 euros

Durée du marché ou délai d'exécution :

Le présent marché est d'une durée d'UN (1) AN renouvelable par expresse reconduction par le maître d'Ouvrage sans que la durée totale du marché n'excède TROIS (3) ANS.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : A l'issue de l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur imposera la forme d'un groupement solidaire.

Conformément à l'article 51 VII du Code des Marchés Publics

Langue (s) pouvant être utilisée (s) dans l'offre ou la candidature : Français

Unité monétaire utilisée : L'Euro

Conditions de participations :

Critères de sélection des candidatures :

Capacités financières, capacités techniques, capacités professionnelles

Marchés réservés : Non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Candidature

Une lettre de candidature (modèle DC4, mise à jour Avril 2007), disponible gratuitement sur le site internet : <http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés-dc/dc4.rtf>

La déclaration du candidat : la déclaration du candidat (modèle DC5 disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr.thème.marchéspublics>).

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie de (ou des) jugement (s) prononcé (s) à cet effet, la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait

aux obligations fiscales et sociales (art.46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7).

Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat. Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaires correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre.

Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat.

Critères d'attribution :

Recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les critères d'attribution sont ceux prévus à l'article 53 du CMP :

1. Prix (pondération : 70)

2. Valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique (pondération : 30)

Une enchère électronique sera effectuée : Non

Type de procédure :

La consultation est passée par Procédure adaptée en application de l'article 27-III-2 du Code des Marchés Publics

Délai de validité des offres :

Durée en jours : 90 à compter de la date limite de réception des offres

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :

Renseignements complémentaires :

Modalités de retrait des documents : Sous format papier à l'adresse indiquée ou sous format électronique sur le site internet de la collectivité : <http://www.corse.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/05/2010

Date limite de réception des offres : 27/05/2010 - à 16h00

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
8, Bd Benoîte Danesi
F-20411 Bastia Cedex 9
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
8, Bd Benoîte Danesi
F-20411 Bastia Cedex 9
Tél : 04 95 34 86 21 - Fax : 04 95 34 26 64
Courriel : jean-françois.ferrandi@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
8, Bd Benoîte Danesi
F-20411 Bastia Cedex 9
Courriel : jean-françois.ferrandi@ct-corse.fr
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de BASTIA
Villa Montepiano
F-20407 Bastia Cedex 1

Organe chargée des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges
Bd Paul Peytral - F-13282 Marseille

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse
Services des Affaires Juridiques
22, Cours Grandval - BP 215
F-20187 Ajaccio Cedex 1

27

Ojfi-alister

Société d'Avocats
128, rue de Créqui
69454 Lyon Cedex 06

RESIDENCE ALBAN

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 70.000 euros
Siège : Résidence du Premier Consul
Quartier Candia - 20090 Ajaccio
478 268 782 RCS Ajaccio

L'assemblée générale ordinaire du 6 avril 2010, a nommé Monsieur Charles Torre, demeurant, à Ajaccio, (20090), 8, rue François Pietri, en qualité de Co-gérant.

La gérance,

36

Sarl "CALVIJET LOCATION"

Au capital de 5000 euros
ZA de Cantone - 20260 Calvi
RCS Bastia B 494 967 102 - 2007 B 125

L'assemblée générale dans le procès-verbal des délibérations du 30/04/2010 a décidé de la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social, conformément aux dispositions de l'article L223-42 du Nouveau Code de Commerce.

La gérance,

28

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE
ARTISANALE DE LA REGION CORSE

"SOCAMA REGION CORSE"

Société Coopérative de Caution Mutuelle à capital variable régie par la loi du 13 mars 1917 et l'ensemble des textes relatifs au cautionnement mutuel et aux établissements de crédit, inscrite par la Chambre Syndicale des Banques Populaires sous le n°A 453, et agréée collectivement par le comité des établissements de crédit (décret du 25 juin 1993).

Siège social : 6, Avenue Antoine Sérafini - 20000 Ajaccio
300 189 420 RCS Ajaccio

Les sociétaires de la Société de Caution Mutuelle Artisanale de la Région Corse sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 mai 2010 à partir de 11h à :

l'Agence Banque Populaire Provençale et Corse de CORTE

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la gestion et les résultats de l'exercice 2009 et rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L225-38 du Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- Affectation du résultat de l'exercice 2009,
- Quitus au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation du plafond des engagements assurés par la SOCAMA,
- Fixation du montant à approvisionner pour crédits échus,
- Constatation du capital social au 31 décembre 2009,
- Fixation du montant global de l'indemnité de présence allouée au Conseil d'Administration,
- Rémunération du Commissaire aux Comptes,
- Pouvoirs en vue d'effectuer toutes les formalités de publicité et autres prescrites par la Loi.

Des formules de procuration peuvent être adressées aux sociétaires sur demande faite au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration,

25

AGIR 2B

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100 euros
Siège : Avenue du Président Pierucci
Derrière Médiathèque - 20250 Corte

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Corte du 10 mai 2010, enregistré à la recette des impôts de Bastia le 12 mai 2010, bordereau 2010/462, case n°12, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : AGIR 2B

Siège : Avenue du Président Pierucci, derrière Médiathèque, 20250 Corte

Objet : L'achat, la vente d'électroménager, TV, vidéo, HiFi, l'achat, la vente et la pose d'antennes et paraboles service après vente et dépannage.

Eventuellement la pose d'aluminium, structures métalliques, menuiseries.

Durée de la société : 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 100 euros

Gérance : Monsieur Jean Yves Veillet, demeurant Lieu-dit Ajunta, RN 200, 20250 Corte

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance.

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

MARCHE DE SERVICE

N°07/2010

COMMUNE DE L'ILE-ROUSSE

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE

Mairie de l'Île-Rousse BP 11
20220 L'Île-Rousse
Téléphone : 04 95 63 01 80 - Télécopieur : 04 95 60 31 79
Courriel : ile-rousse.mairie@wanadoo.fr

Le retrait du cahier des charges se fait par demande écrite (courrier, courriel ou télécopie) auprès de la Mairie. Il peut être téléchargé directement sur le site Internet de la mairie www.ilerousse.fr informations municipales, marchés publics, appel d'offres. Les offres seront envoyées à la Mairie.

POUVOIR ADJUDICATEUR : Monsieur ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph
OBJET DU MARCHÉ : Marché à bons de commande pour la maintenance et l'exploitation des installations d'éclairage public sur le territoire de la Ville de l'Île Rousse.
CONDITION DE PARTICIPATION : Le contenu du dossier de candidature et les critères de sélection sont précisés dans le règlement de la consultation.

DÉLAI D'EXÉCUTION : L'entreprise retenue se verra confier l'exploitation des installations pour une durée de quatre (4) mois ferme suivi deux (2) reconductions expresse de quatre (4) mois, soit une durée maximale d'un (1) an.

DÉLAI MINIMUM DE VALIDITÉ DES OFFRES : 120 jours à compter de la réception des offres.

PROCÉDURE : Procédure adaptée (MAPA) définie aux articles 26 et 28 du code des marchés publics 2006.

FORME DU MARCHÉ : Marché à bons de commande (art 76 et 77 du code des marchés publics)

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. prix des prestations : 60%
2. délai d'intervention et de remise en état de l'éclairage public : 40 %

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :

Date de réception de l'offre : le vendredi 4 juin 2010 à 16 heures

DATE D'ENVOI DE L'AVIS : Date de l'envoi à la publication : le lundi 17 mai 2010 à l'Informateur Corse

ADRESSE auprès de laquelle les renseignements d'ordre technique peuvent être demandés :

Mairie de L'Île-Rousse, BP 11, 20220 L'ÎLE-ROUSSE
Tél : 04 95 63 01 80
Fax : 04 95 60 31 79

ADRESSE auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratif peuvent être demandés : Mairie de L'Île-Rousse, service des marchés publics

BP 11 20220 L'ÎLE-ROUSSE
Tél : 04 95 63 01 80

INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS :

Le Tribunal administratif de Bastia Haute-Corse (2B)

Adresse : Villa Montepiano - 20407 BASTIA Cedex
Courriel : greffe.ta.bastia-bastia@juradm.fr
<http://bastia.tribunal-administratif.fr>

Référé précontractuel : avant la conclusion du marché (article L551-1 du Codes de Justice Administrative).

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

**ARRÊTÉ N° 10-0415 DU 26 AVRIL 2010,
MODIFIANT L'ARRÊTÉ N° 05-78
DU 18 JANVIER 2005**

Article premier - Les articles 1,2,3,4,5,8 et 12 de l'arrêté n° 05-78 en date du 18 janvier 2005 autorisant l'occupation du domaine public maritime sur le site de La Testa, commune de Lecci, sont modifiés.

Article 2 - L'Association des Propriétaires du Domaine de Santa Lucia di Testa (A.P.D.T.) bénéficie d'une autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public Maritime sur le site de La Testa pour y aménager, organiser et gérer deux zones de mouillages organisés et d'équipements légers destinés à l'accueil et au stationnement des navires et bateaux de plaisance comportant 58 postes de mouillage dont 15 réservés pour le passage.

Article 5 - L'A.P.D.T. est soumise au règlement de police annexé au présent arrêté. Le présent règlement de police remplace le règlement de police annexé prévu à l'article 12 de l'AOT n° 05-78 en date du 18 janvier 2005.

Article 6 - Les autres dispositions prévues à l'arrêté n° 05-78 en date du 18 janvier 2005 restent inchangées.

L'intégralité de l'arrêté n° 10-0415 du 26 avril 2010 et le règlement de police sont consultables à la Mairie de Lecci.

Le Préfet Maritime de la Méditerranée
P/Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud, le Secrétaire Général

CONSEIL GENERAL

AVIS D'ATTRIBUTION

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Objet : RD268 - PR 46,160 Construction d'un enrochement à Levie

Référence acheteur :

MAPA 2010-011

Nature du marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : délais

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montepiano

20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Remise des offres :

12/04/2010 à 15:00 au plus tard.

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 6

Date d'attribution : 29/04/2010

Marché n° : 2010-040

SARL STPS

Route de Bonifacio

20100 Sartène

Montant : 57.435,00 Euros HT

Renseignements complémentaires

Sous-traitance : oui

Part de la sous-traitance : inconnue

Envoi le 12/05/2010 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

DIPARTIMENTU DIA CORSICA SUPRANA

MAIRIE DE CERVIONE

Casa cumuna di Cervione

ARRÊTE N° 34 /2009

ARRÊTANT LE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DOMESTIQUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le Maire de la commune de Cervione,

Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment l'article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'article L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L. 123-3-1 et R 123-11 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2007 (délibération n°1) proposant le zonage d'assainissement.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2008 (délibération n°2) arrêtant le zonage d'assainissement.

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 25/09/2009 au 30/10/2009 inclus ;

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur et ayant pris en compte ses recommandations ;

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant le zonage d'assainissement en date du 01/04/2010 (délibération n°3) ;

Vu l'avis favorable du Président du SIVOM de Valle-di-Campoloro Cervione en date du 3 octobre 2008 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le zonage de l'assainissement des eaux usées domestiques de la commune de Cervione est arrêté tel que défini sur la cartographie finale du document de PZA.

ARTICLE 2 : Le présent zonage demeure consultable en mairie de Cervione.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché sur les panneaux d'information communaux et publié par tout autre procédé en usage de la commune.

Un avis sera, en outre inséré, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Fait à Cervione, le 10 mai 2010
Le Maire,
Marc Antoine NICOLAI

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SERVICES

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Statut de l'organisme :

Groupement de Communes

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

Adresse : Mairie 20231 VENACO

Tél 04 95 47 04 04 Fax 09 64 39 29 26

Personne représentant le pouvoir adjudicateur :

Monsieur POLI Xavier, Président

Description du marché :

Objet du marché :

MAÎTRISE D'OEUVRE AMENAGEMENTS URBAINS CANTON DE VENACO ET COMMUNE DE CORTE

Type de marché :

Maîtrise d'oeuvre privée

Nomenclature - Classification CPV :

74233600-7 - Services d'assistance dans le domaine de l'ingénierie.

Caractéristiques principales

Forme du marché : Marché ordinaire

Caractéristiques principales des prestations à réaliser :

IL S'AGIT DE DEFINIR LES LIEUX D'IMPLANTATION DE BACS A ORDURES MENAGERES A AMENAGER (pose de cache containers) sur le canton de VENACO et de réaliser des aménagements supplémentaires sur la commune de CORTE, ainsi que de définir des nouvelles implantations pour installer des bornes de tri sélectif

Type de projet :

Le projet concerne la réalisation d'un projet particulier.

Eléments de mission à confier :

EP : Etudes préliminaires

OPC : Ordonnancement, coordination et pilotage

AVP : Avant-projet

PRO : Projet

ACT : Assistance à la passation des contrats de travaux

DET : Direction de l'exécution des contrats de travaux

AOR : Assistance lors des opérations de réception

EXE : Etudes d'exécution

Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base.

Lots : Néant

Conditions relatives au marché

Cautionnement et garanties exigés

Une avance pourra être accordée.

Modalités essentielles de financement et de paiement

Les modalités de financement sont les suivantes : SUR FONDS PROPRES

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :

Après attribution aucune forme de groupement ne sera exigée.

Conditions de participation

Critères de recevabilité des candidatures

Capacité économique et financière - Niveau spécifique minimal exigé : 40%

Référence professionnelle et capacité technique - Niveau spécifique minimal exigé : 60%

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction : Prix des prestations 50 %

Valeur technique 30 %

Délai d'exécution 20 %

Procédures

Marché à procédure adaptée (ouvert)

Publications relatives à la même consultation : Néant

Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 17 Juin 2010 à 11:00

Délai de validité des offres : 90 jours

Informations complémentaires

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 201020

Frais de reprographie

Montant des frais de reprographie : 0,00

Conditions particulières de retrait des dossiers :

- Modalités à observer pour l'obtention du DCE : DEMANDE DCE PAR TELECOPIE UNIQUEMENT

Conditions de remise des candidatures ou des offres :

Obligation d'envoi des offres par pli postal en recommandé avec accusé de réception

Date d'envoi du présent avis : 17/05 /2010

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS



PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INCENDIE DE FORÊT DE LA COMMUNE DE VILLE DI PIETRABUGNO

2ème Parution,

Le Préfet de la Haute-Corse, informe qu'en exécution de son arrêté préfectoral n°2010-106-1 en date du 16 avril 2010, il sera procédé sur le territoire de la commune de VILLE DI PIETRABUGNO, à une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt.

Monsieur MOMUS Jean-Pierre, demeurant Villa "Flodo", 429, route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de VILLE DI PIETRABUGNO :

- mardi 18 mai 2010 de 9h00 à 12h00

- jeudi 27 mai 2010 de 9h00 à 12h00

- vendredi 11 juin 2010 de 9h00 à 12h00

- vendredi 18 juin 2010 de 9h00 à 12h00

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquêtes seront déposés à la Mairie de Ville di Pietrabugno, du 18 mai au 18 juin 2010 inclus, aux horaires d'ouverture habituels de la Mairie.

Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur, qui les joindra au registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur, seront adressées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia et seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Ville di Pietrabugno, et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse.

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

RECTIFICATIF DE L'AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PARU LE 14 MAI 2010 - N°6314

PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INCENDIE DE FORET DE LA COMMUNE DE CORBARA

RECTIFICATIF

A l'annonce n° 27, parue le dans le journal "l'Informateur Corse Nouvelle"

Il y a lieu de rectifier :

Lire : Monsieur François SASSO, se tiendra à la disposition du public en Mairie de CORBARA

Et non : en mairie de Ville di Pietrabugno, comme cité par erreur

Lire : Lundi 5 juillet 2010 de 9h à 12h00

Et non : vendredi 5 juillet 2010 de 9h00 à 12h00, comme cité par erreur.

Le reste sans changement.

1ère insertion,

Le Préfet de la Haute-Corse, informe qu'en exécution de son arrêté n° 2010123-0012 en date du 3 mai 2010, il sera procédé sur le territoire de la commune de Corbara, à une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt.

Monsieur SASSO François, demeurant Villa Saint Antoine, 21 boulevard Benoit Danesi 20200 BASTIA, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Corbara :

* vendredi 4 juin 2010 de 14h00 à 16h00

* mercredi 9 juin 2010 de 9h00 à 12h00

* mercredi 16 juin de 14h00 à 16h00

* lundi 5 juillet 2010 de 9h00 à 12h

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquêtes seront déposés à la Mairie de Corbara, du 4 juin au 5 juillet 2010 inclus aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, qui les joindra au registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia et seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Corbara et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse.

email : al@informateurcorse.com

CONSEIL GENERAL**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

Objet : Remorquage des véhicules légers, des véhicules utilitaires dont le PTAC est inférieur à 3.5 tonnes du Département de la Corse-du-Sud (2 lots).

Référence acheteur : 2010-035

Nature du marché : Services

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 50118110 - Services de remorquage de véhicules

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Marché à lots, à bons de commande

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots

Quantité/étendue :

Marché à bons de commande pour le remorquage des véhicules légers, des véhicules utilitaires dont le PTAC est inférieur à 3.5 tonnes du Département de la Corse du Sud. Le marché comprend deux lots, chaque lot étant un marché à bons de commande assorti d'un seuil maximum annuel de 15.000 euros HT. Le marché (lot) pourra être reconduit de manière expresse, un mois au plus tard avant l'échéance de la période concernée, 2 fois pour une période de un an chacune.

Lot N° 1 - Remorquage des véhicules légers, des véhicules utilitaires dont le PTAC est inférieur à 3.5 tonnes du Département de la Corse- Arrondissement d'Ajaccio - CPV 50118110

Lot N° 2 - Remorquage des véhicules légers, des véhicules utilitaires dont le PTAC est inférieur à 3.5 tonnes du Département de la Corse-Arrondissement de Sartène - CPV 50118110

Conditions relatives au contrat

Cautionnement :

versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

Financement :

- Financement sur les fonds propres de la collectivité

- Délai global de paiement de 35 jours ;

- prix révisibles

Forme juridique :

- Groupement solidaire

Conditions de participation

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

40 % : Prix

30 % : délai de prise en charge

30 % : Valeur technique

Dossier à retirer :

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

Service des Moyens Techniques, de la Logistique et des Ateliers Départementaux

8, cours Général Leclerc

BP BP 414

20183 Ajaccio

Tél : 04 95 29 83 22 - Fax : 04 95 29 12 58

mèl : marie-blanche.neri@cg-corsedusud.fr

web : http://www.cg-corsedusud.fr.

Remise des offres : 17/06/10 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres :

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Date prévisionnelle de début des prestations : juillet 2010

- Précisions sur la dématérialisation des plis :

Le dépôt électronique du pli : la transmission du pli par la voie électronique s'opérera à l'adresse Internet suivante <http://www.marches-publics.info/>, sachant que les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Le dépôt du pli transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde en sus de la transmission électronique du pli. Le candidat, qui présente ses documents par voie électronique, peut adresser au pouvoir adjudicateur sur support papier ou sur support physique électronique une copie de sauvegarde. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt du pli. Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible: «copie de sauvegarde».

En cas de problème technique pour le dépôt du pli, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

- Re-Matérialisation de pièces du marché du candidat retenu : Les candidats sont informés que toute offre retenue adressée par voie électronique sera re-matérialisée afin que la signature du marché intervienne par voie manuscrite (comme l'acte d'engagement).

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande auprès du correspondant par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place).

Il est intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont.

En cas de problème technique pour le téléchargement du DCE, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Critères de sélection des candidatures : garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Organe chargé des procédures de médiation :

COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES, Bd Paul Peytral, 13282 Marseille - 20

Tél : 04 91 15 63 74 - Fax : 04 91 15 61 90,

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

Envoi à la publication le : 17/05/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

45

**SARL AUBERGE
DU COL DE BAVELLA**

Hameau de Bavella Quenza
20124 Zonza

CHANGEMENT DE GERANT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2010, les associés de la SARL Auberge du Col de Bavella, dont le siège est au Col de Bavella, commune de Quenza, (Corse du Sud), ont nommé en qualité de gérant statutaire Monsieur Anthony Audard, né le 28 octobre 1976 à Courbevoie (Hauts de Seine), pour exercer ces fonctions sans limitation de durée, en remplacement de Mme Marie-Jeanne Grimaldi, démissionnaire. L'article 43 des statuts a été modifié en conséquence.

EMAIL :**al@informateurcorse.com**

01

COMMUNE DE SARI-SOLENZARA**ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE A LA MODIFICATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Deuxième insertion,

Par arrêté n°14/2010 du 23 avril 2010, le **Maire de la Commune de SARI-SOLENZARA**, a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du PLU. L'enquête se déroulera du 17 mai 2010 à 9 heures au 18 juin 2010 à 17 heures.

Monsieur LECA François-Antoine, expert en estimations immobilières et commerciales, demeurant Acqua d'Illici, BP, 20146 Sotta, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, par le Président du Tribunal Administratif de Bastia, et assurera une permanence en Mairie comme suit :

Le 17 mai 2010 de 9h à 12h et de 14h à 17h à la Mairie Annexe de Solenzara ;

Le 03 juin 2010 de 9h à 12h à la Mairie de Sari et de 14h à 17h à la Mairie Annexe de Solenzara ;

Le 18 Juin 2010 de 9h à 12h et de 14h à 17h à la Mairie Annexe de Solenzara ;

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du PLU, pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels des locaux.

Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur.

09

"**Société Civile OLF**, Société Civile au capital de 200 euros, dont le siège social est situé, 4, Allée des Mouettes, Porticcio, 20166 Grosseto Prugna, RCS Ajaccio 514 388 883. Suivant décision collective des associés en date du 19 avril 2010, il a été décidé à l'unanimité la dissolution anticipée de la Société à compter du 19 avril 2010 et sa mise en liquidation amiable. Est nommé comme liquidateur Monsieur Claude Tezekdjian, demeurant Chemin des Combes Noires à Villetelle (34402), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés, en annexe, au RCS au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio. Pour avis, le liquidateur".

CREATEURS D'ENTREPRISE**Pour une information, juste****ABONNEZ-VOUS**

SAYESS

Société Civile

Au capital de 1000 euros

Siège : Route de Calvi - Casa Cardellina
BP 23 - 20218 Morosaglia
RCS Bastia : 490 182 318

Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SCI SAYESS a décidé de transférer le siège social de "Casa Cardellina", Route de Calvi, BP 23, Ponte-Leccia, 20218 Morosaglia au, **5 Résidence Camponac I, Appt 66, 33600 Pessac**, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 490 182 318 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux.

La gérance,

SAS NEOTEC INFORMATIQUEAu capital de 1000 euros
13, Cours Général de Gaulle
20100 Sartène
RCS Ajaccio : 511648057

Aux termes d'une AGE du 18/05/2010, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société à compter de ce jour :

Ancienne dénomination : NEOTEC INFORMATIQUE
Nouvelle dénomination : NUMERICOPTA

L'article 3 des statuts a été modifiée en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

RECTIFICATIF

Rectificatif de l'annonce n°55, parue dans le journal du 13 mai 2010, n°6313, relatif à un transfert de siège : Il convient de lire pour la SARL LA SIESTA.

Il a été décidé du transfert du siège social du Hameau de Tiuccia, Calca-toggio, à, Coggia, 20118 Sagone. Le reste sans changement.

SPADASociété à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège : 12, Clos de Porticcio
20166 Grosseto-Prugna

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2010, il résulte que :

1. Le siège social a été transféré de Thiel-lay (41300), La Grande Taille à **Grosseto-Prugna (20166), 12, Clos de Porticcio**, à compter du 31 mars 2010.

Objet : La location en meublé de tous biens immeubles, la réalisation de prestations para-hôtelières, telles que le service du petit déjeuner, le nettoyage des immeubles loués, la fourniture de linges de maison, la réception de la clientèle.

Durée : 99 années à compter du 22 mars 2007.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

2. La collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Trassard Xavier, demeurant La Grande Taille, 41300 Theillay, avec effet au 31 mars 2010 et a nommé en qualité de nouveau gérant, Mme Trassard Sophie, demeurant La Grande Taille, 41300 Theillay.

Mention sera faite au RCS de Blois et d'Ajaccio.

Pour avis,

COMMUNE DE BORG0**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****M.A.P.A.****ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ**Commune de Borgo - Centre Administratif - Route de la Gare - 20290 BORG0
courriel : mairie-borgo@wanadoo.fr
Tél. 04 95 58 45 45 - Fax 04 95 36 15 33**OBJET DU MARCHÉ :**

La présente consultation porte sur l'attribution d'un marché public de services relatif à la confection et la livraison de repas à la cantine scolaire du Groupe Scolaire Dominique Antoniotti, pour la commune de Borgo.

TYPE DE PROCEDURE : Procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 26, 28 et 30 du Code des Marchés Publics.

TYPE ET FORME DU MARCHÉ :

Marché de service
Marché à bons de commande.

DUREE D'EXECUTION :

Le présent marché est conclu pour l'année scolaire 2010-2011

DÉLAI DE LIVRAISON :

Un responsable désigné par la collectivité commandera le jour même à 9 heures 30 à l'attributaire du service le nombre de repas à livrer. La livraison des repas à la cantine du Groupe Scolaire Dominique ANTONIOTTI interviendra entre 11 heures et 11 heures 30, les jours de classes exception faite du samedi.

DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES

Au plus tard le 21 Juin 2010 à 11h00. A la Mairie de Borgo (Adresse susvisée).

DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de quatre vingt dix (90) jours à compter de l'expiration de la date limite de remise des offres, soit le 21 Juin 2010.

MODALITÉS D'OBTENTION DU D.C.E. :

Le D.C.E. sera remis gratuitement aux candidats qui en font la demande, uniquement par voie électronique (Adresse ci-dessus mentionnée).

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ**MODALITÉS DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT :**

Budget propre de la commune de Borgo, paiement par mandat administratif dans le délai global indiqué par l'article 98 du code des marchés publics.

FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE : En cas d'attribution à un groupement d'entreprises, la commune de Borgo impose la forme d'un groupement solidaire.

LANGUE : Les offres doivent exclusivement être rédigées en Français.

MONNAIE : La personne publique informe qu'elle souhaite conclure le marché en euro

JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS DU CANDIDAT : Celles indiquées dans le règlement de la consultation.

Renseignements concernant la situation propre du soumissionnaire et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (Application des articles 43, 44, 45, 46, 47 et 52 du code des marchés publics).

CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

* Valeur technique : 60%

* Prix de la prestation : 40%

POINTS DE CONTACT POUR INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Adresse sus mentionnée : Tél : 04 95 58 45 45 - Fax : 04 95 36 15 33

Courriel : mairie-borgo@wanadoo.fr

INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS ET DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INTRODUCTION DE RECOURS

Tribunal Administratif - Chemin Montepiana - 20200 BASTIA, France

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

Courriel (e-mail) : greffe.ta-bastia@juradm.fr

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS A LA PUBLICATION : Le 19 Mai 2010.

CONCEPT-GOURMANDSARL au capital de 8.400 euros
Siège : Quartier Casa Mariano - 20117 Cauro
RCS Ajaccio 514 754 423

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 06/05/2010 a décidé :
- d'augmenter le capital social de 7.200 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à Mille Deux Cents euros (1.200 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Huit Mille Quatre Cents euros (8.400 euros)

- de nommer en qualité de cogérants pour une durée illimitée Mlle Marielle TROMEUR demeurant Résidence Punta Rezzu 20167 SARROLA CARCOPINO et Mr. Sébastien, André, Alfred JUIN, demeurant Villa La Rose-raie, 11 Colline des fleurs 20166 PORTICCIO à compter de ce jour. Les fonctions de gérante de Mme Sandrine ABRIAL (épouse PRENTI-GNAC) sont maintenues.

La Gérance.

CORSICA SOLE 1

Société par actions simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège : Village - 20251 Pancharaccia
513 139 667 RCS Bastia

Par décision du 29 mars 2010, l'associé unique a nommé à compter du même jour :

- en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, Saint Germain Audit, SARL au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé : 1, Boulevard Saint-Germain, 75005 Paris, immatriculée sous le numéro 334 735 438 RCS Paris.

- en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, GCIC Gestion Comptable de l'Industrie et du Commerce, SARL au capital de 400.000 euros, dont le siège social est situé 199 Bis, Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, immatriculée sous le numéro 377 507 140 RCS Paris.

Par décisions du 13 avril 2010, l'associé unique a :

- décidé d'augmenter le capital social de 105.600 euros ; le portant ainsi à 106.600 euros par la création de 105.600 actions d'une valeur nominale de 1 euros chacune, intégralement souscrites et libérées ;
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

- Nommé en qualité de Président, Sun'R Investissement KS, SCA dont le siège social est situé, 7, rue Clichy, 75009 Paris, immatriculée sous le numéro 520 007 501 RCS Paris, représentée par Sun'R SAS, Gérant, elle-même représentée par Monsieur Antoine Nogier, Président, en remplacement de Monsieur Paul Antoniotti, démissionnaire.

Les inscriptions modificatives seront portées au RCS tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le Président,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Rupione (Corse du Sud), du 28 avril 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI PERETTI

Siège : Lieu-dit Aghiola, 20166 Rupione

Objet : L'acquisition et la détention de tous biens immobiliers ;

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 100 euros

Gérance : Monsieur Toussaint Peretti, demeurant, Lieu-dit Aghiola, 20166 Rupione ;
Mme Marie-Louise Peretti, demeurant, 27, Lot Le Poll, 57570 Boust.

Cession de parts : La cession des parts sociales est effectuée par acte authentique ou sous seing privé. Toute cession doit, conformément à l'article 1690 du Code Civil, être signifiée à la Société, ou acceptée par elle dans un acte authentique. La cession n'est opposable aux tiers qu'après accomplissement de ces formalités et dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de deux copies de l'acte authentique ou de deux originaux de l'acte sous seing privé de cession.

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio (Corse du Sud).

Pour avis,
Le représentant légal.**RECTIFICATIF**

Rectificatif de l'annonce n°57, parue dans le journal du 13 mai 2010, n°6313, relatif à une cession de fonds de commerce : Il convient de lire SARL LA SIESTA, dont le siège social est Coggia, 20118 Sagone, et pour le siège du fonds cédé Coggia, 20118 Sagone, au Lieu de Lieu-dit Agnone, Sagone. Le reste sans changement.

La gérance



13

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE - OPERATEUR DE RESEAUX

**(MONTANT INFERIEUR A 387.000 EUROS HT)
(CCI2B/DC/2010.027)**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'entité adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/ Activités Aéroportuaires

Objet du marché :

4.1 - Lieux de livraison :
Aéroport International de Calvi Sainte Catherine

4.2 - Objet du marché :

Mission d'assistance technique relative à l'amélioration des conditions d'exploitation de la plate-forme aéroportuaires de Calvi.

Caractéristiques principales du marché :

Indiqués dans le cahier des charges

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Marché négocié Opérateur de réseaux, défini par les articles 134, 135, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 150 et 72 du Code des Marchés Publics.

Mode de dévolution :

Conformément aux dispositions des articles 10 et 27.III du Nouveau Code des Marchés Publics et afin de susciter la plus large concurrence, le pouvoir adjudicateur passe le marché en lots séparés.

A cette fin, la présente procédure regroupe trois lots :

Lot 1 : Mission pour l'évolution réglementaires et techniques de la plate-forme aéroportuaires de Calvi.

Lot 2 : Mission pour l'installation d'un PAPI au sein de la plate-forme aéroportuaire de Calvi.

Lot 3 : Mission pour l'installation d'ILS au sein de la plate-forme aéroportuaire de Calvi.

L'avis concerne un marché public.

Marchés à tranche conditionnelles :

L'entité adjudicatrice a décidé de passer trois marchés sous la forme de marchés à tranches conditionnelles ;

Les trois marchés à tranches conditionnelles comporte chacun d'eux une tranche ferme et une ou plusieurs tranches conditionnelles suivantes :

Lot 1 : Mission pour l'évolution réglementaires et techniques de la plate-forme aéroportuaires de Calvi.

Tranche ferme : La réalisation d'études de faisabilité

Tranche conditionnelle 1 : Solution n°1 pour l'exécution d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ;

Tranche conditionnelle 2 : Solution n°2 pour l'exécution d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ;

Tranche conditionnelle 3 : Solution n°3 pour l'exécution d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ;

Tranche conditionnelle 4 : Solution n°4 pour l'exécution d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ;

Lot 2 : Mission pour l'installation d'un PAPI au sein de la plate-forme aéroportuaire de Calvi.

Tranche ferme : La réalisation d'études de faisabilité

Tranche conditionnelle 1 : Solution n°1 pour l'exécution d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ;

Lot 3 : Mission pour l'installation d'ILS au sein de la plate-forme aéroportuaire de Calvi.

Tranche ferme : La réalisation d'études de faisabilité

Tranche conditionnelle 1 : Seuil 18

Tranche conditionnelle 2 : Seuil 36

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou de références aux textes qui les règlementent des marchés subséquents :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts à la section 135

Langue dans laquelle les candidatures doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des candidatures : Le 04 juin 2010 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52. alinéa 2° sont examinées au regard :

* des garanties et capacités techniques et financières

* des références de fournitures inhérentes ou équivalentes à l'objet du marché

Critères de jugement des offres :

- Délai de réalisation (20%)

- Prix : (50%)

- Valeur technique définie par la méthodologie proposée et le planning de la mission (20%)

Durée de validité des offres : 120 jours

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur : 2010.027

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales

Palais Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Indiqué dans le règlement de la consultation

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 12 mai 2010

06

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 28 avril 2010, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI "INSEME"

Siège : 9, rue Fontaine Neuve, 20200 Bastia

Objet : Achat et gestion de biens immobiliers

Capital : 200 euros

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Co-gérantes : Mme Jérôme Mari, demeurant 18, rue Colonella, 20200 Bastia ;

Mme Isabelle Massé, demeurant 9, rue Fontaine Neuve, 20200 Bastia

Immatriculation : Au RCS Bastia

Pour avis,
Le gérant.

22

Maitre Pierre SEMIDEI

Avocat - 2, rue Favalelli - 20200 Bastia

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Par jugement en date du 23 avril 2010 rendu par la Chambre du Conseil du Tribunal de Grande Instance de Bastia, le Tribunal a homologué l'acte passé entre l'Etude de Maître Roger Tafani, Notaire à Monte (Haute-Corse), en date du 18 septembre 2006, par Lequel Monsieur François Navarra, né le 23 août 1954 à Penta-di-Casinca, (Haute-Corse) et Mme Jeanne Giaretta, née le 25 août 1958 à Bastia (Haute-Corse), son épouse, tous deux demeurant Route de Sorbo-Ocagnano, Lieu-dit Costarello, 20215 Venzolasca, ont adopté le régime de la communauté universelle tel qu'il est prévu par l'article 1526 du Code Civil.

Pour avis,

24

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Ajaccio du 10/05/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Dénomination : "V.N"

Siège : Ajaccio (Corse), 15 Bd Maglioli

Objet : Vente de vêtements, chaussures et accessoires pour femmes et enfants

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Gérance : Nathalie Campini, demeurant à Ajaccio (Corse), Résidence Terra Rossa, Le Fiosello, Bât. Le Pinson ;

- Véronique Raymonde Milano, demeurant à Ajaccio (Corse), Route du Vazzio, Rés. Alzo di Sole, Bât. C

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

Pour avis, le représentant légal.

26

"COMPTOIR INSULAIRE AUTOMOBILE"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 176.225 euros
Siège : RN 198 - Casamozza - 20290 Borgo
RCS Bastia : 353 260 359

Cette parution annule et remplace l'annonce n°63, parue dans l'Informateur Corse, n°6313, du 7 au 13 mai 2010, dans laquelle une erreur s'était glissée. Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du quinze février 2010, il a été décidé d'étendre l'activité de l'entreprise à la diffusion d'outillage et matériel de garage, à l'achat et la vente de véhicules neufs et d'occasion, ainsi qu'à la location de véhicules de tourisme et utilitaires sans chauffeurs, neufs ou d'occasion. En conséquence l'article 2 des statuts sera modifié et dépôt sera fait au RCS de Bastia.

Pour avis,

CONSTITUTION D'UN FONDS DE LIMITATION DE RESPONSABILITE

Par ordonnance en date du 9 avril 2010, prise par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Bastia, Monsieur Olivier Large, propriétaire d'un navire de mer à moteur dénommé "DOMES", de type QUEST 277, construit par le chantier FOUR WINS (USA) et immatriculé au Quartier des Affaires Maritimes de Bastia sous le numéro BI 848.710 et francisé sous le numéro 2191.3670, a été autorisé à constituer un fonds de limitation de responsabilité à hauteur de 89.932 euros, en application des articles 60 et 61 de la Loi n°67-5 du 3 janvier 1967 modifiée par la Loi n°84-1151 du 21 décembre 1984 et la Loi n°86-1272 du 15 décembre 1986.

Ce fonds de limitation a été autorisé à la suite du sinistre intervenu le 31 décembre 2002 au mouillage du Port de la Marine de Sant'Ambrogio.

Les créanciers susceptibles de déclarer une créance au titre de ce fonds de limitation de garantie sont avisés par la présente publication d'avoir à déclarer leur créance entre les mains du liquidateur désigné : Alain GOUTH, 5, rue Campanari, 20200 Bastia, et ce en application de l'article 73 du décret du 27 octobre 1967 qui indique notamment : "Les créanciers dont le nom et le domicile n'ont pas été indiqués par le requérant disposent d'un délai de trente jours pour produire leurs créances à dater de la publication faite dans le pays de leur domicile".

La publication précise que, passé ce délai :

1. Les créanciers connus du requérant, mais dont il ignore le domicile, sont réputés accepter les chiffres attribués à leurs créances ;
2. Les créanciers inconnus du requérant conservent le droit de produire jusqu'à l'ordonnance du Président du Tribunal déclarant la procédure close, mais ils ne pourront rien réclamer sur les répartitions ordonnées par le Juge Commissaire antérieurement à leur production et leur créance sera éteinte s'ils n'ont pas produit avant l'ordonnance de clôture, à moins qu'ils ne prouvent que le requérant connaissait leur existence auquel cas celui-ci sera tenu envers eux sur ses autres biens".

Pour avis, le liquidateur.

CENTRE AUTO ARC EN CIEL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 144.962,88 euros
Siège : Route Nationale 193
Quartier Monte Carlo
20600 Furiani (Haute-Corse)
420 440 414 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2010, il résulte que suite à une extension de l'objet, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

Nouvelle mention - Art 2 des statuts :

La société a pour objet :
.....inchangé jusqu'à.....L'achat, la vente la location (avec ou sans chauffeurs) de voitures automobiles, de caravanes, de cycles et motocycles, de moteur et propulseurs marins et de coques de bateaux. La location de tout type de matériels industriels, de tout type de matériels se rapportant aux bâtiments, aux travaux publics, à la construction, à l'agriculture. L'achat, la vente, la location de tout type de véhicules et engins se rapportant à tous domaines d'activités en général.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

15

Par jugement en date du 11/05/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de : Haute Corse Construction & Carrelage (SARL)

4, route de San Martino - Pietranera
20200 San Martino di Lota

Activité : La vente et la pose de carrelages et de faïences

RCS Bastia : B 508 495 538, 2008 B 428

Juge commissaire :

M. OAP Grimaldi

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersas

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

16

Par jugement en date du 11/05/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

SOCCO-ELEC (SARL)

c/o M. Franck Antonelli

Migliacciaru

20243 Prunelli di Fiumorbo

Activité : Electricité générale, dépannage en froid et climatisation....

RCS Bastia : B 502 248 156, 2007 B 547

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. OAP Grimaldi

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

17

Par jugement en date du 11/05/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Castiglione Maçonnerie (SARL)

c/o Pasquali Jean-François

Centre du Village

20218 Castiglione

Activité : Maçonnerie générale

RCS Bastia : B 492 061 452, 2006 B 358

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,
SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

23

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2010, Monsieur Philippe Barnay, a été nommé co-gérant de la société SARL CETEC, à compter du 26 avril 2010. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Maître Alexandre SANTONI

Notaire
Bancarello - Rte de Sartène
20169 Bonifacio

Société Civile Immobilière
"SCI PARISI"

Au capital initial de 1.000,00 euros
Au capital actuel de 538.000,00 euros
Siège : Bonifacio (20169), 3, Place d'Armes
RCS Ajaccio : 451 642 094

1*) Aux termes d'un acte reçu par Maître Alexandre Santoni, notaire à Bonifacio, le 5 juillet 2007, publié savoir :

* Partie au 4ème bureau des hypothèques de Marseille, le 13 septembre 2007, vol 2007P, n°4092 ;

* Partie au 1er bureau des hypothèques de Marseille, le 3 septembre 2007, vol 2007P n°5757 ;

Il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 1000,00 euros, pour le porter à 130.000,00 euros par suite de divers apports en nature effectués par Monsieur Joseph Pierre Gazano, savoir :

Commune de MARSEILLE, 3ème arrondissement (Bouches du Rhône). Quartier Belle de Mai : dans un immeuble situé aux n°134 et 136 Bd National, rue de la Caserne et rue du Génie, cadastré sect° I n°97, Lieu-dit "1 rue de la Caserne", pour 20a 41ca, un appartement de type 2 (lot n°18), une cave (lot n°44).

Commune de Marseille - 12ème arrondissement (Bouches du Rhône). Quartier Montolivet : dans un immeuble situé n°89 Bd Henri Fabre, cadastré sect°V n°43, Lieu-dit "89 Bd Henri Fabre", pour 33a 27ca, un appartement composé de trois pièces principales (lot n°89), une cave (lot n°79).

2*) Aux termes d'un acte reçu par Maître Alexandre Santoni, notaire à Bonifacio, le 6 novembre 2008, publié au Bureau des Hypothèques d'Ajaccio, le 22 décembre 2008, vol 2008P, n°8143, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 130.000,00 euros, pour le porter à 538.000,00 euros, par suite de divers apports en nature effectués par Monsieur et Mme Joseph Pierre Gazano, savoir :

Commune de Bonifacio (Corse du Sud) :

1*) Diverses parcelles de terre sises sur ladite commune, sur lesquelles se trouve une petite chapelle, cadastrées Lieu-dit "Vallée Saint Julien", sect° K, numéros 358, 359, 360, ensemble pour 15a 95ca.

2*) Diverses parcelles de terre sises dite commune sur lesquelles s'élève une maison d'habitation cadastrées Lieu-dit "Parisi", sect° L numéros 592, 593, ensemble pour 83a 24ca.

3*) Dans un ensemble immobilier situé Place d'Armes, ex Place Grandval, cadastré Lieu-dit "Place d'Armes", sect° AC n°136, pour 1a 22ca, une cave (lot n°6), une cave (lot n°7), une cave (lot n°8).

4*) Dans un ensemble immobilier situé 3, rue du Corps de Garde, cadastré Lieu-dit "Rue du Corps de Garde", sect° AC n°192 pour 1a 44ca, une cave (lot n°13).

5*) Dans un ensemble immobilier sis dite commune, 21, rue du Corps de Garde, cadastré Lieu-dit "Rue du Corps de Garde", sect° AC n°190, pour 2a 25ca, un appartement composé de trois pièces principales (lot n°11), un appartement composé de deux pièces principales (lot n°15).

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention ancienne : Capital de 1000,00 euros

Mention nouvelle : Capital : de 538.000,00 euros

Mention en sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,
Me Alexandre SANTONI, Notaire.

L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

TEL : 04 95 32 04 40

Catherine COSTA

Avocat - 40, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél. 95.31.69.67 - Télécopie : 95.32.79.15

« S.C.A. Domaine de POLLO »

Société civile agrumicole en liquidation
au capital de 152.449 euros
Siège social : BASTIA (20600)
Bâtiment 4 résidence Saint Pierre
Avenue Paul GIACOBBI
R.C.S. : BASTIA N°783 035 165

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 21 avril 2010 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 21.04.2010 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à BASTIA (20600) Résidence St Pierre bâtiment 4 avenue Paul GIACOBBI. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Antoine FRANCESCHETTI demeurant à Résidence St Pierre bâtiment 4 avenue Paul GIACOBBI, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA en annexe au registre du commerce et des sociétés .

Le liquidateur,

Société de Rénovation Plâtrerie et Menuiserie - SRPM

SARL en liquidation
Au capital de 3000 euros
Siège : c/o M. Aubert Jean Pierre
Hameau de Moline - 20233 Sisco
505039586

L'AGE réunie le 19/05/2010 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Jean-Pierre Aubert, demeurant Hameau de Moline, 20233 Sisco, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la Loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours, et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au RCS.

Pour avis, Le liquidateur.

LE CHEMIN DES VIGNOBLES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20.000 euros
Siège : Ajaccio 20090 (Corse du Sud)
Avenue Noël Franchini
RCS Ajaccio : B 500 860 440

Le transfert de siège décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 05 mai 2010 est à effet du 1er mai 2010.

Pour avis,

23^{ÈME} TOURNOI SCB, Furiani et GFCBL

Le tournoi des jeunes du GFCBL a connu un grand succès populaire sur le stade Albert Fontana à la CCAS.

Malgré le temps très incertain, plus de 800 jeunes sont venus montrer leurs possibilités, chaleureusement applaudis par de nombreux parents respectueux et charmés par les excellentes dispositions de leur progéniture.

De superbes rencontres, certaines très indécises, qui se terminèrent aux tirs au but pour départager les équipes très valeureuses.

Nous saluerons au passage le remarquable travail de tous les responsables de ce club que nous admirons pour sa sportivité malgré de petits moyens et sur lequel beaucoup feraient bien de prendre exemple.

Les passionnés, très nombreux, ont été favorablement surpris par le dévouement, la gentillesse et la disponibilité des responsables de ce club généreux et cher au chaleureux président **Tony Fieschi**, mais également à son adjoint, **Pierre Piereschi**, toujours disponible et prêt à s'investir sans rechigner dans cette immense tâche avec un dévouement sans faille. Ce cher «*professeur*», malgré un âge avancé, est toujours là au service de tous les siens. Mais tous méritent des éloges pour leur constante disponibilité et ce n'est pas peu dire. Tout fut donc parfait et apprécié de tous.

Le seul reproche possible concerne l'absence d'arbitres.

Seul **Sébastien Triolo** s'est dévoué pour mettre son expérience au service des dirigeants locaux afin de mener à bien ce difficile labeur qui, au bout du compte, a été très applaudi par des passionnés qui ont apprécié un arbitrage d'une honnêteté sans faille.

Concernant les rencontres, elles furent très indécises durant quatre journées. Les demi-finales et finales encouragèrent les braves car ces chocs indécis furent d'une grande sportivité.



Des représentants du GFCBL, organisateur de la rencontre

LES RÉSULTATS

Demi-finales - U 10 - U 11- Niveau 1

Pieve di Lota bat AJ Biguglia (tirs au but).
AS Furiani bat EFB (tirs au but).

Finale U 10 - U 11 - Niveau 1

AS Furiani bat Pieve Di Lota (0-0) sur tirs au but. Rencontre très indécise entre ces deux formations d'égale valeur. Les jeunes Furianais arrachant le trophée au terme des tirs au but face à de vaillants Miomais.

Demi-finales U 10- U 11 Niveau 2

GFCBL bat AJ Biguglia aux tirs au but. SCB bat CAB aux tirs au but.

Finale U 10- U 11 Niveau 2

GFCBL bat SCB 2 à 0.

Superbe rencontre entre deux belles formations qui furent très encouragées par un public surpris par la qualité du football pratiqué.

Les jeunes gaziers allaient surprendre leurs redoutables rivaux grâce à Alexandre Jourda, toujours débutant, et qui émerveilla la foule par sa disponibilité, son intelligence et sa réussite. Auteur des deux buts ce jeune garçon a séduit les plus difficiles. Quelle aisance pour son âge ! Bravo.

Demi-finales U 12- U 13

AS Furiani bat GFCBL 1 à 0 (but de P.F. Piazzoli).
Gallia-Lucciana bat Furiani 2 aux tirs au but.

Finale U 12- U 13

AS Furiani 1 bat Gallia Lucciana 1 à 0.

Encore une rencontre très équilibrée entre les jeunes Furianais qui scorraient par Elias Yazghi et ceux de Lucciana qui se sont également battus pour arracher le succès. Un choc qui a plu et qui a tenu à peu de chose.

Demi-Finales U 15

SC Bastia bat Gallia Lucciana aux tirs au but 3 à 1.
AJ Biguglia bat Furiani aux tirs au but 2 à 0.

Finale U 15

Les jeunes Bastiais du SC Bastia ont souffert lors de cette finale face à de solides joueurs bigugliais qui ont plu par leur vaillance et leur volonté. Une débauche d'énergie qui ne donnait rien. Il a fallu attendre les tirs au but pour désigner le vainqueur et, à ce jeu, les Bastiais parvinrent à s'octroyer le trophée 1 à 0 devant de jeunes Bigugliais déçus par ce revers.



L'équipe de Pieve di Lota



Joueurs de L'Etoile

DE JEUNES DU GFCBL

sur le podium



Furiani a su tirer son épingle du jeu



Jeunes footballeurs du CAB

RENAULT KANGOO EXPRESS MAXI EXTRA SURÉQUIPÉ. PAS SURFACTURÉ.

OFFRES VALABLES JUSQU'AU 30 JUIN 2010



À partir de

12 000€ HT ⁽¹⁾

SOUS CONDITIONS DE REPRISES

- 700 € HT ⁽²⁾

SI VOTRE VÉHICULE A + DE 10 ANS

OU

À partir de

153€ HT / mois ⁽³⁾

CLIMATISATION - KIT MAINS-LIBRES BLUETOOTH - RADAR DE RECU - RÉGULATEUR-LIMITEUR DE VITESSE

(1) Prix conseillé pour un Kangoo Express Extra Maxi Grand Volume dCi 85 à 12 000 € HT incluant la remise Renault de 3 900 € HT et la prime à la casse Renault de 1 400 € HT, sous condition de la reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destiné à la casse par rapport au tarif n° 2180.06 au 07/04/2010 de 17 300 € HT. ⁽²⁾ Dans la limite de la mesure gouvernementale, pour l'achat d'un véhicule utilitaire neuf et la reprise d'un véhicule de plus de 10 ans destiné à la casse. ⁽³⁾ Exemple de **Crédit Bail** sur 60 mois, pour un Kangoo Express Extra Maxi Grand Volume dCi 85 neuf, au prix remis de 12 000 € HT soit une remise de 5 300 € HT (incluant la prime Renault de 1 400 € HT sous condition de reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destinée à la casse), par rapport au prix tarif conseillé N° 2180.06 du 07/04/2010 de 17 300 € HT avec un premier loyer majoré de 3 600 € HT, 59 loyers de 152,57 € HT par mois, une option d'achat finale de 1 200 € HT. Coût total en cas d'acquisition 13 801,65 € HT. Offres valables jusqu'au 30 juin 2010, non cumulables, réservées aux artisans, commerçants et sociétés (hors loueurs et flottes sous protocoles). Sous réserve d'acceptation du dossier par Diac SA.



DORIA AUTOMOBILES S.A.S

Av de la libération - Lupino - 20600 BASTIA : 04 95 30 13 00

Casatorra RN 193 20620 BIGUGLIA : 04 95 58 95 10

www.doria-auto.fr

CHAMPIONNAT RÉGIONAL D'ÉPREUVES

Bastia, le samedi 15 mai 2010, croulait sous la pluie, dans le fracas et les flashes tonitruants des éclairs...

Le stade du Complexe Sportif de **Montesoro**, transformé en piscine jusqu'après 16h, n'a pu permettre qu'aux environs de 17h le début des Épreuves Régionales comptant pour les Épreuves Combinées dans le même temps qu'elles servaient de support au Championnat de **Haute-Corse**, toutes catégories.

Les bouleversements du programme devaient conduire l'organisation à reporter les épreuves qui, le lendemain, concernaient la Coupe de la **Ville de Bastia** (Ecole d'Athlétisme).

Une première journée des Epreuves Combinées, que les athlètes concernés, venus de **Propriano, Ajaccio et Bastia**, allaient vivre dans un environnement matériel à la limite du praticable, ce qui explique les performances moyennes réalisées par l'ensemble des athlètes.

Heureusement, le lendemain, le soleil – malgré un léger vent – devait permettre à la compétition de se dérouler dans de bien meilleures conditions.



Départ du 100m Cadets

Sami Riahi survole le Décathlon...

Le junior **Sami Riahi**, devant son camarade de l'**AJB Issa Majouti** et **Laurent Giro** du **CAA**, allait survoler l'épreuve, réalisant au final 4'34" sur le 1500m. Il est vrai que le surprenant **Jawed Jefjafi** avait lui réussi 4'15"97 ! Ce qui en dit long sur la forme des athlètes «*Rouges et Verts*».



Ci-dessus, **Dahmani, Ouachikh, Gautier et Demanèche**



Anastasia, Sarah, Madeleine et Seyna sur le 200m Filles

RÉSULTATS

● Décathlon hommes

Seniors/espoirs : 1. Zouhair Tadlaoui (AJB) 4282 pts, 2. Tadlaoui Fayssal 3893 pts, 3. Jean-Baptiste Biancamaria 3397 pts.



Les Décathloniens

Juniors : 1. Sami Riahi (AJB) 5334 pts, 2. Issa Majouti (AJB) 4992 pts, 3. Laurent Giro (CAA) 4290 pts, 4. Mohamed Esge (AJB) 3893 pts, 5. Jaoued Jefjafi (AJB) 3499 pts, 6. Antoine Vaillier (CAA) 2844 pts, 7. Christopher Contesto (CAA) 2764 pts, 8. Adam Aatach (AJB) 1202 pts.

Cadets : 1. Aurélien Gil (AJB) 4096 pts, 2. Karim Chabouchi, (AJB) 3848 pts, 3. Jean Pieraccini (AJB) 1139 pts

Octathlon minimes garçons : 1. Alexandre Brunelli (CAP) 3640 pts, 2. Corentin Golbry (CAA) 3156 pts, 3. Damien Aramu (CAA) 2783 pts, 4. Anthony Valdy-Taddei (AJB) 2709 pts, 5. Majid Arbib (AJB) 2670 pts, 6. Johann Ollivier (AJB) 881 pts.

Tétrathlon Benjamins garçons : 1. Enzo Nalis (CAB) 729 pts, 2. Louis Maurel (CAB) 586 pts

● Héptathlon femmes

Juniors/seniors : 1. Madeleine Morazzani (CAP) 2816pts, 2. Farah Kayadi (CAP) 2729 pts, 3. Marie-Joséphine Duterrail (AJB) 1658 pts.

Héptathlon cadettes : 1. Seynabou Diallo (AJB) 12858 pt,s 2. Sarah Chaouch (AJB) 2050 pts.

Héptathlon minimes filles : 1. Priscilla Tessier (CAA) 2995 pts 2. Camille Vaillier (CAA) 2780 pts, 3. Océane Fragnaud (CAA) 2701 pts.

Tétrathlon benjamines : 1. Léa Monciovì (AJB) 1429 pts, 2. Marine De Zotti (AJB) 1057 pts, 3. Noémie De Zotti (AJB) 828 pts.

COMBINÉES : PLUIE, TEMPÊTE ET SOLEIL

CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX 2B

FILLES

► BENJAMINES

100 m : 1. Marine De Zotti (AJB) 14"70, 2. Léa Monciovi (AJB) 14"96, 3. Noémie De Zotti (AJB) 14"98.

50 m haies : 1. Monciovi 8"73, 2. De Zotti M. 9"71, 3. Laura Moracchini (AJB) 10"80.

Javelot : 1. Mélisse Guillard (CAB) 20,59 m, 2. Monciovi 16,19m, 3. De Zotti M ; 15,97m.

1 000 m : 1. Monciovi 3'34"70, 2. De Zotti N. 3'40"87, 3. Mélissa Borra (AJB) 3'42"08.

Disque : 1. Monciovi 22,33m, 2. Assia Benzahra 22,31m, 3. Borra 17,78m.

Poids : 1. Guillard 6,22m, 2. Laure Moreau (CAB) 6,17m, 3. Camille Giudici (CAB) 5,37m.

Longueur : 1. Monciovi 4,03m, 2. De Zotti M ; 3,99m, 3. Borra 3,63m.

► MINIMES

100 m : 1. Priscillia Tessier (CAA) 14"35, 2. Camille Vaillier (CAA) 14"46, 3. Océane Fragnaud (CAA) 14"53.

Poids : 1. Vaillier 7,95m, 2. Tessier 7,54m, 3. Fragnaud 6,21m.

Longueur : 1. Fragnaud 4,13m, 2. Lila Casalta (ch 2B-AJB) 4,00m, 3. Vaillier 3,80m.

80m haies : 1. Vaillier 13"63, 2. Fragnaud 15"37, 3. Tessier 16"01.

► CADETTES

200m : 1. Seynabou Diallo (AJB) 28"36, 2. Anastasia Maestracci (AJB) 31"45, 3. Sarah Chaouch (AJB) 3"23. **Poids** : 1. Chaouch 7,28m, 2. Diallo 6,48.

Longueur : 1. Diallo 4,63m, 2. Maestracci 3,76m, 3. Chaouch 3,18m.

100 m haies : 1. Diallo 20"96, 2. Chaouch 21"03. **Javelot** : 1. Chaouch 20,31m, 2. Diallo 15,55m.

800 m : 1. Marilyne Magnavacca (SOA) 2'25"41, 2. Seyna Diallo 2'36"57, 3. Sarah Chaouch 2'50"49.

3000 m : 1. Candice Giudicelli (AJB) 11'40"43

► JUNIORS/TCF

200 m : 1. Madeleine Morazzani (CAP) 29"73, 2. Farah Kayadi (CAP) 30"17, 3. M. Joséphine Duterail (ch 2B-AJB) 30"91.

Longueur : 1. Morazzani 4,47m, 2. Kayadi 3,95m, 3. Duterail 3,63m (ch 2B-AJB).

Poids : 1. Morazzani 8,90m, 2. Kayadi 7,32m, 3. Duterail 6,14m (ch 2B-AJB).

100 m haies : 1. Morazzani 17"93, 2. Kayadi 18"12.

Javelot : 1. Morazzani 27,50m, 2. Kayadi 23,64m, 3. Duterail (ch 2B-AJB) 9,91m.

Disque : 1. Siham Toujiri (AJB) 21,58m, 2. Nadia Rzouki (AJB) 17,62m.

1500 m : 1. Hasna Benanaya (AJB) 5'22"62, 2. Ilymane Al Youssfi (AJB) 5'27"61, 3. Nathalie Gautrois (CAA) 5'29"84

GARÇONS

► BENJAMINS

100m : 1. Enzo Nalis (CAB) 16"01, 2. Louis Maurel (CAB) 16"63.

Longueur : 1. Nalis 3,70m, 2. Maurel 3,60m.

Poids : 1. Maurel 6,18m, 2. Nalis 5,19m. **Javelot** : 1. Maurel 19,06m, 2. Nalis 12,08m.

50 m haies : 1. Maurel 10"06, 2. Nalis 10"11.

Disque : 1. Maurel 13,23m, 2. Nalis 12,85m.

1000 m : 1. Nalis 3'35"56, 2. Maurel 3'59"59

► MINIMES

100 m : 1. Alexandre Brunelli (CAP) 12"99, 1. Damien Aramu (CAA) 12"99, 3. Anthony Valdy-Taddeï (ch 2B-AJB) 13"07.

Perche : 1. Brunelli 2,90m, 2. Golbry 2,30m, 3. Aramu 2,20m, 4. Valdy-Taddeï 2,10m (ch 2B-AJB).

Longueur : 1. Valdy-Taddeï 4,65m, 2. Arbib 4,57m.

100 m haies : 1. Brunelli 15"03, 2. Golbry 16"66, 3. Aramu 17"65, 4. Valdy-Taddeï 18"57 (ch 2B-AJB).

Poids : 1. Golbry 9,83m, 2. Brunelli 9,66m, 3. Aramu 9,18m, 4. Majid Arbib (ch 2B-AJB) 8,40m.

Javelot : 1. Brunelli 42,72m, 2. Aramu 34,89m, 3. Arbib 32,48m (ch 2B-AJB).

Hauteur : 1. Brunelli 1,58m, 2. Aramu 1,52m, 3. Arbib 1,46m (ch 2B).

Disque : 1. Brunelli 33,65m, 2. Golbry 24,50m, 3. Valdy-Taddeï 19,82m (ch 2B).

1 000 m : 1. Arbib 2'48"91, 2. Golbry 3'11"04, 3. Valdy-Taddeï 3'12"23

Hauteur : 1. Brunelli 1,58m, 2. Aramu 1,52m, 3. Arbib 1,46m (ch 2B).

Disque : 1. Brunelli 33,65m, 2. Golbry 24,50m, 3. Valdy-Taddeï 19,82m (ch 2B).

1 000 m : 1. Arbib 2'48"91, 2. Golbry 3'11"04, 3. Valdy-Taddeï 3'12"23

► CADETS

100 m : 1. Aurélien Gil (AJB) 12"26, 2. Jean Pieraccini (AJB) 12"80, 3. Karim Chabouchi (AJB) 13"20.

Longueur : 1. Gil 5,47m, 2. Chabouchi 4,81m, 3. Pieraccini 4,59m.

Perche : 1. Chabouchi 2,50m, 2. Gil 2,00m.

Poids : 1. Jawad Addouh (AJB) 12,18m, 2. Chabouchi 8,77m, 3. Gil 8,66m.

Hauteur : 1. Chabouchi 1,58m, 2. Gil 1,55m.

400m : 1. Gil 54"63, 2. Chabouchi 58"72.

Disque : 1. Addouh 32,37m, 2. Gil 21,26m, 3. Chabouchi 15,51m.

Javelot : 1. Mohamed El Kaddouri (AJB) 30,35m, 2. Chabouchi 29,97m, 3. Addouh 27,62m.

1500 m : 1. Chabouchi 4'38"73, 2. Gil 4'49"61.

Marteau : Addouh 30,68m

Hauteur : 1. Chabouchi 1,58m, 2. Gil 1,55m.

400m : 1. Gil 54"63, 2. Chabouchi 58"72.

Disque : 1. Addouh 32,37m, 2. Gil 21,26m, 3. Chabouchi 15,51m.

Javelot : 1. Mohamed El Kaddouri (AJB) 30,35m, 2. Chabouchi 29,97m, 3. Addouh 27,62m.

1500 m : 1. Chabouchi 4'38"73, 2. Gil 4'49"61.

Marteau : Addouh 30,68m

Hauteur : 1. Chabouchi 1,58m, 2. Gil 1,55m.

400m : 1. Gil 54"63, 2. Chabouchi 58"72.

Disque : 1. Addouh 32,37m, 2. Gil 21,26m, 3. Chabouchi 15,51m.

Javelot : 1. Mohamed El Kaddouri (AJB) 30,35m, 2. Chabouchi 29,97m, 3. Addouh 27,62m.

1500 m : 1. Chabouchi 4'38"73, 2. Gil 4'49"61.

Marteau : Addouh 30,68m

► JUNIORS

100m : 1. Laurent Girou (CAA) 12"13, 2. Issa Majouti (ch 2B-AJB) 12"19, 3. Sami Riahi (AJB) 12"41.

Longueur : 1. Majouti 5,82m, 2. Contesto 5,54m, 3. Riahi 5,35m.

Perche : 1. Riahi 3,20m, 2. Majouti 3,00m, 3. Girou 2,60m, **Poids** : 1. Riahi 11,12m, 2. Majouti 9,87m, 3. Vaillier 9,63m.

Hauteur : 1. Riahi 1,85m, 2. Girou 1,70m, 3. Majouti 1,64m.

400 m : 1. Riahi 54"45, 2. Mohamed Esge (AJB) 55"10, 3. Majouti 55"11.

110 m haies : 1. Girou 15"80, 2. Majouti 17"86, 3. Vaillier 18"17.

Disque : 1. Riahi 33,51m, 2. Majouti 25,33m, 3. Vaillier 24,28m.

Javelot : 1. Majouti 44,38m, 2. Christopher Contesto (CAA) 37,88m, 3. Mohamed El Yaagoubi (AJB) 36,65m.

1 500 m : 1. Jaoued Jefjafi (AJB) 4'15"97, 2. Riahi 4'34"05, 3. Esge 4'44"81.

3000 m : 1. Bilal Belhadi (AJB) 11'24"29

► ESPOIRS/SENIORS

100m : 1. Fayssal Tadlaoui (AJB) 12"19, 2. Zouhair Tadlaoui (AJB) 12"43, 3. J Baptiste Biancamaria (AJB) 13"45. **Longueur** : 1. Tadlaoui F. 5,80m, 2. Tadlaoui Z. 5,17m, 3. Biancamaria 4,70m.

Perche : Tadlaoui Z. 2,90m, 2. Tadlaoui F. 2,70m, 3. Biancamaria 2,50m.

400m : Anaël Bernardini (AJB) 51"26, 2. Tadlaoui Z. 57"40, 3. Tadlaoui F. 64"56".

Poids : 1. Biancamaria 11,08m, 2. Tadaloui F. 9,03m, 3. Tadlaoui Z. 8,54m.

Hauteur : 1. Taoufik Ouachick (AJB) 1,85m, 2. Tadaloui F. 1,55m, 3. Biancamaria 1,52m.

110 m haies : 1. Frédéric Demanèche (Clermont) 14"97, 2. Emmanuel Gautier (CAA) 16"37, 3. Youssef Dahmani (AJB-ch 2B) 17"00.

Disque : 1. Biancamaria 35,07m, 2. Tadlaoui F. 30,30, 3. Tadlaoui Z. 21,85m.

Javelot : 1. Biancamaria 48,35m, 2. Tadlaoui Z. 35,94m, 3. Mourad Asettati (AJB) 35,65m.

800 m : 1. Nicolas Vincensini (Sèvres) 1'56"17, 2. Djamel Mekran (AJB-ch 2B) 2'14"73, 3. Elvis Quaranta (AJB) 2'27"61.

1500 m : 1. Ibrahim Nassi (AJB) 4'16"00, 2. Mourad Asettati 4'29"92, 3. Moussa Ayani (AJB) 4'34"16.

3 000 m : 1. Djamel Mekran (AJB) 9'40"08, 2. Ayani 9'42"83, 3. Youssef Douh (AJB) 11'05"22

2000 m Marche Benjamins : 1. Soukaina Hamzaoui (AJB) 15'37"70.

3000 m Marche Cadettes : 1. Chaouch 24'46"02, 2. Maestracci 24'46"56

3000 m Marche Juniors : 1. Rzouki 24'46"22, 2. Duterail 27'07"21, 3. Flermond 27'07"86

3000 m Marche Vétérans F : R'kia cHaachoui (AJB) 17'48"33.

5000 m Marche Vétérans H : 1. Georges d'Henry (AJB) 32'56"90, 2. Benoît Olmeta (AJB) 34'53"49



Une lanceuse du CAA



Aurélien Gil à la Longueur



Georges d'Henry et Benoît Olmeta sur le 5000m Marche Vétérans

A Settimana

22^{ème} semaine de l'année

du 21 au 27 mai 2010

Les fêtes : le 21, Constantin - le 22, Emile - le 23, Pentecôte, Didier - le 24, Lundi de Pentecôte - le 25, Sophie - le 26, Bérenger - le 27, Augustin de Canturbery`

22^{esima} settimana di l'annu

da u 21 a u 27 maghju 2010

E feste : u 21, Ristituta di Calinzana - u 22, E Pentecoste, Ghjulia, Rita - u 23, Desideriu - u 24, Dunazianu -u 25, Suffia - u 26, Filippu Neri - u 27, Austinu di Canturvery.

L'info insolite

Toujours plus riches

Selon le classement publié par le **Sunday Times**, l'Indien **Lakshmi Mittal**, PDG d'**Arcelor-Mittal**, est le plus riche des habitants de **Grande-Bretagne**, pour la sixième année consécutive, avec 22,45 milliards de livres, soit 25,8 milliards d'euros. Près du double de l'an dernier alors que sa fortune était évaluée à 12,4 milliards d'euros. Vient en deuxième position **Roman Abramovich**, milliardaire russe propriétaire du club de foot de **Chelsea**.

Prescription médicale inattendue

Aux **États-Unis**, le conseil municipal de **Washington** vient de voter une loi qui autorise la marijuana à usage médical, celle-ci étant reconnue pour ses qualités thérapeutiques. Les médecins pourront donc la prescrire aux patients souffrant de maladies chroniques telles que le cancer, le sida, la sclérose en plaques... Seuls des cultivateurs de marijuana munis d'une autorisation pourront fournir les dispensaires qui seront installés dans la capitale américaine.

Le culte du corps

En 2009, au **Brésil**, plus de 640 000 opérations de chirurgie esthétique ont été réalisées, dont 82% sur des femmes, selon une enquête de l'Institut Ibope. Un chiffre correspondant à 1 700 opérations par jour ! La chirurgie plastique des seins est la plus courante chez les femmes, devant les liposuccions, tandis que les hommes privilégient les interventions qui retouchent le nez et les paupières.

Mixité sous la mer

Selon une décision du ministre de la Défense des **États-Unis**, la marine américaine a levé l'interdiction pour les femmes de servir à bord des sous-marins. Et le vice-amiral **Donnelly**, commandant des forces sous-marines, de préciser : «*Nous devons recruter parmi un vivier de talents le plus vaste possible*».

Du sport

53% des Français de plus de 15 ans feraient du sport au moins une fois par semaine, d'après une enquête de l'Insee. 18% en feraient moins d'une fois par semaine et 29% déclarent n'avoir aucune activité sportive. Les sports les plus pratiqués chez nos compatriotes sont le vélo, la natation, la pétanque et... le billard.

Conséquence d'un boom économique

En **Chine**, les infections transmises sexuellement explosent avec le boom économique, dont découle une prostitution importante. C'est ce que révèle une tribune publiée dans le **New England Journal of Medicine**. Dans le pays, un enfant naît toutes les heures avec la syphilis. Un taux qui n'a cessé d'augmenter depuis cinq ans. Cette infection bactérienne qui avait été quasiment éradiquée en **Chine** il y a cinquante ans est à présent la maladie transmise sexuellement la plus fréquente à **Shanghai**.

L'ACTU DANS LE RETRO

► **Le 21 mai 2004**, à **Guérande**, dans la **Loire Atlantique**, le corps d'un enfant de 11 ans, ligoté et lesté d'un parpaing, était retrouvé dans un étang. Jonathan avait disparu dans un camp de vacances en avril.

► **Le 22 mai 1960**, **Adolf Eichmann**, un des responsables de la «*solution finale*», capturé le 11 mai en **Argentine** par un commando juif, arrivait dans l'État hébreu où il fut exécuté par pendaison le 31 mai 1962.

► **Le 23 mai 2004**, un terminal de l'aéroport **Roissy-Charles de Gaulle** s'effondrait subitement, faisant 4 morts et 3 blessés graves.

► **Le 24 mai 2000**, **Alberto Fujimori** était réélu président du **Pérou**, seul candidat après le retrait d'**Alejandro Toledo**.

► **Le 25 mai 2005**, à **Moscou**, 20 000 personnes se trouvaient bloquées dans le métro suite à une gigantesque panne d'électricité. La vétusté des centrales électriques du pays était mise en cause.

VAGABONDAGE

On vous serine aujourd'hui avec la Grèce et je ne vais pas en rajouter en vous parlant d'emprunts et de déficits.

Non, pour moi, la Grèce, c'est Mykonos, les Cyclades, Délos, Delphes, Apollon, l'Acropole...

Autant de souvenirs de beaux voyages.

C'est aussi cette «*macagna*» : savez-vous pourquoi les chiens aiment aller en vacances en Grèce? Tout simplement parce que tous les noms finissent par... «os» !

L'extravagante Rihanna a choisi, pour le futur clip de «*Te Amo*», Laetitia Casta.

Cinéma, chanson... : la belle Lumiaise n'en finit pas de tourner !

Le célèbre joaillier de la place Vendôme, «*Chaumet*», a longtemps travaillé sur le thème de l'abeille napoléonienne pour créer un bijou inspiré par Joséphine : ce sera un diadème en forme de poire; à l'intérieur, une phrase extraite d'une lettre de Napoléon à la belle Martiniquaise.

Remarquez que la place Vendôme arbore sa célèbre colonnade faite avec les canons que l'Ajaccien avait pris à l'ennemi.

Il est un temps que même les plus de 40 ans n'ont pas connu : en ce temps-là, en Corse, les cigarettes se vendaient au détail et ceux qui avaient peu de moyens en achetaient seulement deux, voire trois.

D'où un distributeur corse, «*Job*», dont les prix étaient meilleur marché que les marques *pinzutte* ou étrangères.

Dès lors, la «*chine*», pour avoir une cigarette, était courante : «*O Anto, dami una cigaretta*». Et le macagneur répondait souvent : «*O Dumè, vai in' Erbalonga e vendenu... accese ! E di fassi una scacanata*».

Me Vincent de Moro-Giafferi ricanait lors d'une plaidoirie de Me Floriot. Ce dernier lança : «*Attendez donc, Maître, vous rirez sans doute mieux tout à l'heure...*». Et De Moro de répliquer : «*Permettez, s'il vous plaît, que je prenne un compte !*»

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle



Votre hebdomadaire régional d'annonces légales
et d'informations générales, économiques, politiques,
sportives, culturelles et sociales

1 rue MIOT BP 213
20293 BASTIA Cedex
04 95 32 04 40
04 95 32 02 38
Email : redaction@informateurcorse.com
www.corse-information.info

Crée en 1951 et distribué sur l'ensemble du territoire insulaire,
L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE réunit aujourd'hui environ 30 000 lecteurs,
dont de nombreux chefs d'entreprises, notaires, cadres et professions libérales
qui cherchent des informations pratiques et utiles au développement
de la Corse et s'intéressent à la vie de l'île



FETE DES MERES 2010

Mr Jean Louis CASALE,

En coopération avec la Ville de BASTIA,

Vous présente :

- Une exposition dédiée à DALIDA,
(ses photos, ses albums de 35 et 45 tours et ses livres de 1954 à aujourd'hui)
- Et une exposition de peinture sur verres

SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 MAI 2010

DE 14 H A 19 H

Au Péristyle du Théâtre Municipal de BASTIA

Entrée Gratuite

Venez Nombreux !!!

« BONA FESTA O MA »